

SSLS

STORY-SCIENTIA LINGUISTICS SERIES

4

series editor

Didier L. GOYVAERTS

also available :

- Vol. 1. D. L. GOYVAERTS and G. K. PULLUM (eds.), *Essays on the Sound Pattern of English*, 1975, X + 580 pp.
- Vol. 2. I. F. HANCOCK, E. POLOME, M. GOODMAN and B. HEINE (eds.), *Readings in Creole Studies*, 1979, XIV + 352 pp.
- Vol. 3. G. D. PRIDEAUX, B. L. DERWING and Wm. J. BAKER (eds.), *Experimental Linguistics*, 1980, VI + 322 pp.

in preparation :

- Vol. 5. K. DEPREZ (ed.), *Sociolinguistics in the Low Countries*.

PHONOLOGY
IN THE
1980's

Edited by

D.L. GOYVAERTS

~~801.4
PHO~~



1981

E. STORY-SCIENTIA

Scientific Publishers

GHENT/BELGIUM

97601

H-ASPIRÉE ET LA SYLLABATION EXPRESSIONS DISJONCTIVES*

Benoit de CORNULIER
(UER de Luminy, Marseille)

Des dictionnaires nous disent encore que les mots français qui font exception par défaut aux règles d'élision et de liaison *ont une h aspirée*; ainsi le nom /azar/ (écrit "hasard") a une h aspirée, parce que, commençant par une voyelle, il devrait suivant la règle ordinaire provoquer l'élision dans */lazar/ (*l hasard), et la liaison dans */lezazar/ (les hasards), et qu'au lieu de ces formes attendues on trouve normalement les suites /ləazar/ (le hasard) et /leazar/ (les hasards); en cela il se comporte comme la totalité des mots qui commencent par une consonne.

Justement l'expression *h aspirée* suggère l'existence d'une sorte de consonne inaudible, qui existerait juste assez pour nous fournir l'explication du phénomène : pourquoi met-on les articles /lə/ (non élision) et /le/ (non liaison) devant /azar/ ? parce que ce mot commence par une consonne, qui certes ne s'entend pas, mais que l'orthographe¹ montre : un h. Cette vieille explication se trouve un costume nouveau et moins trivial dans l'idée que les mots comme "hasard" commencent par un *phonème abstrait*². Ce phonème, l'orthographe ne le suggère que dans une partie des cas (cf. la non-élision de "je ulule", "le uhlan", "le onzième", "le yaourt"), et il est loin d'être toujours historiquement dérivable d'une véritable aspiration (cf. "onzième", du latin "undecimum"). Il aurait bien d'autres particularités curieuses que celle de ne pas s'entendre. Car il faudrait expliquer, si on le suppose, pourquoi il n'apparaît que devant voyelle, jamais devant consonne, jamais en finale de morphème; pourquoi, si l'*e muet* aussi est un phonème, la suite h aspirée plus e muet n'existe pas, paraît même une idée ridicule; pourquoi on ne peut même pas imaginer une h aspirée géminée; etc. Ce n'est pas tout; il faudrait qu'on nous explique pourquoi l'idée simplement symétrique d'une voyelle *abstraite* capable de déclencher élision et liaison devant des mots commençant par une consonne paraît grotesque; un locuteur français ne peut pas imaginer, disons, un mot /ra/ (écrit "ra", ou "era" avec une voyelle initiale bien muette) devant lequel l'article "les" se prononcerait, avec liaison, /lez/ dans "les ras", que ce mot nous vienne des gaulois, des wisigoths ou des zoulous. Enfin il faudrait expliquer certains effets que l'h aspirée produit indépendamment de l'élision-liaison, et que ne produisent pas nécessairement les consonnes.

D'une manière plus générale, on peut regretter que les succès de la phonologie "structuraliste" dans la définition des notions de trait pertinent et de phonème aient progressivement conduit beaucoup de linguistes à négliger d'autres aspects importants de la phonologie, pourtant connus depuis toujours. Fasciné par une combinatoire abstraite de phonèmes, facile en apparence à formaliser, facile surtout, peut-être, à imprimer et à taper à la machine (comme les "structures phonologiques" ressemblent à des suites de lettres alignées en mots !), on tend à négliger les faits phonologiques qui ne se laissent pas immédiatement décrire en termes d'alignement d'éléments discrets, et notamment les faits de syllabation. Ou si on en parle, c'est trop souvent pour les réduire indûment à cet aspect; le langage ordinaire suffit souvent à opérer ce genre de réduction: par exemple, pour décrire une prononciation de /laʃat/ ("la chatte") en deux temps séparés, avec une interruption de la voix entre l'article et le nom, il permet de dire qu'"il y a une pause", ou même qu'on "insère une pause" entre les deux mots; je ferai de même dans cet exposé, en notant les interruptions (au besoin), comme si elles avaient le même statut d'existence que les phonèmes qu'elles "séparent", par le tiret; ainsi la suite /la-ʃat/ signalera l'existence de l'interruption dans l'exemple mentionné; mais ces manières de parler ou d'écrire ne devraient pas faire illusion; par exemple la notation des interruptions par un tiret ne devrait pas permettre de croire que la suite /-/ (pause isolée) ou la suite /- -/ (suite de pauses) ait un sens parce que les suites /a/ et /aa/ en ont un.

Comme la manifestation la plus spectaculaire de l'h aspirée est le statut d'exception à l'élision-liaison (certains réduisent même l'h aspirée à cette manifestation), je commencerai par rassembler quelques observations sur ce sujet, qui pourront être utiles par la suite; ces observations devront être complétées par des remarques sur l'e muet, dont le statut interfère d'une manière complexe, et avec le phénomène de l'élision-liaison, et avec celui de l'h aspirée. Ces sujets occuperont l'essentiel du paragraphe A, qui traitera donc de phénomènes réguliers de contract à l'entre-mot.

Quelques hypothèses concernant la syllabation, nécessaires à la suite de l'exposé, seront formulées au paragraphe B.

L'approche des faits exceptionnels correspondant à la notion traditionnelle d'h aspirée est faite dans les paragraphes C et D. On constatera, si on situe la présente étude dans le contexte antérieur à 1975, que pour l'essentiel je me suis inspiré plutôt de spécialistes de grammaire française, comme Philippe Martinon, ou Damourette & Pichon, que de travaux plus récents relevant de la linguistique générale, et qui trop souvent tendent, à quelque secte dûment étiquetée qu'ils se rattachent, plutôt à justifier de hauts principes théoriques ou des "modèles" qu'à développer la masse des observations. Les observations présentées au paragraphe C conduiront à distinguer au moins trois classes de mots à h aspirée : ceux qui commencent par une glissante n'alternant pas

avec voyelle, comme *yaourt* ou *huis-clos*; à part le fait qu'ils ne provoquent pas élision et liaison, alors que *yeux* ou *huile* les provoquent, ils ne présentent pas grand chose de spécial, et ne seront étudiés qu'en passant. Une seconde classe, la plus vaste, est celle des mots comme *hasard*, dont le statut exceptionnel à l'égard de l'élision-liaison sera présenté, au paragraphe D, comme découlant d'une propriété plus générale relative à la syllabation; une troisième classe, plus restreinte, représentée, seulement chez certains locuteurs, par quelques mots, comme *héros* par exemple, n'est qu'une variante de la précédente, et sera étudiée parallèlement à celle de *hasard*. La description faite ici de ces classes est largement informelle, et elle n'aborde qu'une partie des faits qu'une analyse approfondie devrait couvrir.

A. CONTRACT ENTRE MOTS

A. 1 - LA JONCTION

A.1.1. - Terminologie : supposant d'abord connues les notions d'élision et de liaison en français, je les confondrai sous le terme commun de jonction²; une jonction est donc une élision ou une liaison; j'appellerai parfois disjonction l'absence de jonction, dans des cas où elle est notable. Je ne m'inquiéterai pas de savoir si le /a/ est supprimé dans /loto/ ("l'auto") ou ajouté dans /lamuʃ/ ("la mouche"), si le /z/ est ajouté dans /lezoto/ ("les autos") ou supprimé dans /lemuʃ/ ("leʃ mouches"); ni si ces éventuelles additions ou suppressions sont proprement phonologiques. Je ne m'inquiéterai pas, en général, de savoir si de deux formes comme /lez/ et /le/, /la/ et /l/ (pour l'article dans les exemples cités), l'une est dérivée de l'autre (phonologiquement ou morphologiquement) ou si plutôt elles sont d'emblée distinctes et concurrentielles. Par suite je considérerai comme cas de jonction les suites comme /vjejami/ ("vieux ami"), où /vjej/ contraste avec /vjö/ dans /vjötapi/ ("vieux tapis"); ou comme /setabi/ ("cet habit") où /set/ contraste (au masculin) avec /s./ ("ce") dans /s.li/ ("ce lit"). Comme la relation de jonction se traduit toujours, entre deux mots, par la forme du premier (/l/, /lez/, /vjej/ ou /set/ dans les exemples ci-dessus), j'appellerai celle-ci sa variante de jonction.

Supposant qu'il existe un ensemble de conditions principalement syntaxiques pour que la présence d'une variante de jonction soit possible dans une expression, j'appellerai contexte de jonction⁴ un contexte où ces conditions sont réunies. Par exemple le groupe nominal article plus nom est un contexte de jonction pour l'article, puisqu'on dit /labi/ ("l'habit" élision) et /lezabi/ ("les habits", liaison). On sait que les contextes de jonction sont caractérisés, en gros, par une forte cohésion (notamment syntaxique) entre la variante de jonction et le mot suivant, ou entre deux syntagmes finissant et commençant par ces deux mots. Par exemple l'élision dans "s'il pleut" (au lieu de "si il

pleut”) est justifiée par la relation qui unit la conjonction à la proposition “il pleut” (et non au mot “il”). Il est essentiel de se rappeler que la notion de contexte de jonction est floue, en ce sens que pour un contexte donné, ce n’est pas toujours le cas qu’on puisse simplement dire : la jonction y est impossible; ou : possible; ou : obligatoire. Une description selon laquelle il y aurait exactement deux, ou trois, ou quatre degrés distincts, de la jonction à peine possible à l’obligatoire, dans les contextes de jonction, serait une caricature du français : tout ce qu’on observe est que les contextes grammaticaux sont plus ou moins favorables ou défavorables à la jonction⁵. De plus, on sait que la pression de jonction dépend d’une foule de facteurs non strictement syntaxiques qu’on regroupe souvent dans la notion vague de style : rapidité du débit, caractère plus ou moins familier de l’élocution, etc. Tel chrétien qui dit avec liaison “Je crois en Dieu” (/krwazã/) parce qu’il récite une formule dit “Je crois en Giscard” (/krwã/) quand il affirme son opinion personnelle et “Si je crois en Dieu, moi ?” pour faire répéter une question. La cohésion formulaire joue dans le même sens que la cohésion syntaxique, en faveur de la possibilité de jonction. Par suite on peut dire que dans une certaine mesure, la jonction est un signe de cohésion.

A.1.2. - Finale de variante de jonction : convenons d’appeler ici (consonnes) glissantes fixes les glissantes /j/, /w/ et /w̃/ quand elles ne sont pas remplaçables par les voyelles correspondants /i/, /u/ ou /ü/, c’est-à-dire quand elles ne sont pas issues de voyelles par consonnification; ainsi on appellera glissante fixe le /j/ de “yeux” /jö/, jamais prononçable /iö/, mais non celui de “lion” /lj̃/ prononçable parfois /lĩ/. Alors on peut formuler cette observation : toute variante de jonction se termine par une consonne fixe. Ainsi “bel” se termine par /l/, et “vieil” par /j/ fixe; et jamais une élision n’aboutit à mettre à nu une voyelle, même consonnifiée; ainsi l’élision du /i/ de “si”, du /a/ de “la”, voire du /ü/ de “tu” si on l’admet comme telle, laissent en finale les consonnes /s/, /l/ ou /t/. Comme “vieil”, qui est d’ailleurs concurrencé par “vieux” /vj̃/ chez certains locuteurs au moins⁶, semble le seul cas certain de variante de jonction terminée par une glissante, on obtient même, au prix d’une exception, l’observation renforcée ainsi : toute variante de jonction se termine par une consonne non-glissante; sauf “vieil”.

A.1.3. - Initiale suivant une variante de jonction : tout mot suivant une variante de jonction commence par une voyelle ou une glissante. Ainsi la variante de jonction /lez/ est suivie d’une voyelle dans /lezami/ (“les amis”), /lezui/, d’une voyelle consonnifiée en glissante dans /lezwi/ (“les ouies”), d’une glissante fixe dans /lezj̃/ (“les yeux”), /lezwazo/ (“les oiseaux”). Elle est inconcevable devant un mot commençant par une consonne non glissante, comme si on prononçait avec liaison /lezguru/, “les gourous”.

A.1.4. - Règle de contiguïté de jonction : je dirai que deux suites phoniques sont contiguës quand elles sont prononcées à la suite l'une de l'autre sans qu'intervienne entre elles une pause. Je noterai cette contiguïté par le co-soulignement; ainsi j'opposerai la suite /o-e/ (deux sons séparés par une pause) à la suite /oe/ (deux sons prononcés sans interruption), la notation /oe/ étant non spécifiée à cet égard. Normalement, une variante de jonction est contiguë au mot qui la suit. Cette règle présuppose qu'une variante de jonction est suivie d'un mot, donc n'est pas tout à fait terminale; cette présupposition prend sens par rapport à ce qu'on a dit du contexte de jonction (A.1.1), la jonction marquant la cohésion de deux termes successifs. Ainsi /ptit-ami/, toutes choses supposées égales par ailleurs, a plus de chances de s'interpréter en "petite amie" qu'en "petit ami", parce que /ptit/ est une variante de jonction seulement au masculin, et que dans cette hypothèse il ne serait pas contigu à /ami/ malgré la norme. De même la pause est moins normale dans /lez-abi/ ("les habits") que dans /le-tapi/ ("les tapis") sans liaison. Cette tendance a même pour effet que quand on doit séparer la prononciation de deux mots par une pause malgré le fait qu'ils sont en relation de jonction, souvent on préfère situer la pause entre le début de la variante de jonction et la consonne de jonction elle-même; ainsi en disant /le-zabi/ ("les habits") plutôt que /lez-abi/. Cette tendance est manifeste chez les poètes qui mettent à la rime un mot joint par liaison à l'initiale du vers suivant; dans la quasi-totalité des cas, la consonne de liaison est censée (pour l'oreille) se prononcer dans le vers suivant, s'il y a pause; ainsi Mallarmé faisant rimer "hivers" (/ivɛr/, en fin de phrase) avec "divers /Amis".

Telle que je l'ai formulée, la règle de contiguïté exprime simplement une incompatibilité de principe entre une variante de jonction et une pause dans cet ordre. Pourrait-on, plus précisément, dire que la présence d'une forme de jonction interdit la présence d'une pause ? ou qu'inversement c'est la présence d'une pause qui interdit le choix d'une forme de jonction. La seconde spécification me paraît exclue, ou en tout cas nettement insuffisante; car s'il faut choisir entre "beau ami" et "bel ami" avec pause devant le nom, entre /vuz-ire/ et /vu-ire/ ("vous irez") avec pause devant le verbe, il me paraît nettement préférable de choisir la variante de jonction, malgré la règle de contiguïté⁷.

A.1.5. - Règle de fusion syllabique en jonction : des points A.1.2, A.1.3 et A.1.4, il découle ceci : au point de jonction se suivent, normalement contiguës, une consonne fixe et une glissante (fixe ou non) ou une voyelle. Le sens de cette observation apparaît mieux si on la renforce suivant l'approximation de A.1.2 : au point de jonction se suivent, normalement contiguës, une consonne non glissante (sauf la glissante de "vieil") et une glissante (fixe ou non) ou une voyelle. Compte tenu des hypothèses du § B sur la syllabation, on peut déduire cette conséquence : toute jonction met en contract deux phonèmes appartenant

à deux mots successifs, qui fusionnent normalement en une même syllabe (que j'appellerai syllabe de jonction). Cette conséquence donne sens aux remarques faites jusqu'ici. Elle explique le contraste entre la classe des phonèmes de jonction (terminaux de variantes de jonction), qui sont essentiellement des consonnes non glissantes, et celle des initiales de mots jonctifs (mots devant lesquels, en contexte de jonction, on peut placer une variante de jonction), qui sont des voyelles ou des glissantes; elle explique en même temps la règle de contiguïté. Si le /t/ final de "petit" se maintenait, par exemple, devant /t/ comme dans "petit train" /p. titrẽ/, il ne pourrait évidemment provoquer aucune fusion syllabique à l'entre-mot, la gémignée /tt/ imposant au contraire séparation (cf. § B). D'autre part le rapport entre le conditionnement de la jonction et son rôle syllabique paraît naturel : la cohésion syntaxique, stylistique, etc. se reflète dans la cohésion syllabique de la syllabe de jonction, qui est comme sa marque.

Pour qu'il y ait fusion syllabique au contact de deux mots, il n'est évidemment pas nécessaire que le dernier phonème du premier s'intègre entièrement à la syllabe contenant la première voyelle du second. Cette remarque vaut spécialement pour la variante de jonction /vjej/ ("vieil"), qui dans "vieil oiseau" /vjejwazo/, voire dans "vieil huissier" /vjejwiše/ (si on préfère "vieil" à "vieux" /vjöz/, et prononce l'"u" consonne), présente au contact des mots les suites /jw/ et /jw̃/, qui peuvent ne pas s'enchaîner complètement à la voyelle qui suit : le /j/ peut n'appartenir qu'en partie à la syllabe de jonction. Mais on observe que ce /j/ de jonction n'entre jamais en contact avec la semi-consonne /j/, qui imposerait une complète séparation syllabique (par gémination); car s'il existe un nom jonctif à initiale /j/, "yeux", ce nom au singulier commence par une voyelle (/œj/, "œil")⁸.

Au lieu de dire qu'une forme de jonction comme /p.tit.z/ ("petites") ou /set/ ("cet") est soumise à une norme de contiguïté, donc de fusion syllabique avec le mot qui la suit, afin de tout réduire en description linéaire et séquentielle, on pourrait être tenté de dire que dans de telles formes, la consonne de jonction est (normalement) précédée d'une limite de syllabes; ainsi, notant cette limite par le symbole séquentiel |, on dirait que la forme phonologique des variantes citées est /p.tit. | z/ et /se | t/. Cette réduction serait incorrecte; non seulement, comme on vient de le voir, la consonne de jonction risque de ne pouvoir s'intégrer qu'en partie à la syllabe de jonction, mais surtout, même en négligeant cette nuance, des éléments précédant la consonne de jonction peuvent s'intégrer à la syllabe de jonction pour peu que la structure phonique s'y prête. Par exemple dans la prononciation /p. titzo/ ("petites eaux"), une scansion telle qu'on tende vers une syllabation /pə | ti | tzo/ est tout à fait acceptable⁹.

Elision et liaison aboutissent donc identiquement à forcer la fusion syllabique à l'entre-mots en rejetant, par "enchaînement", un phonème non-syllabique du premier dans une syllabe du second. Ce type de fonction n'est pas du tout isolé; on peut en rapprocher, par exemple, le redoublement de la consonne /l/ constituant un pronom déjà de jonction par élision dans "Je l'ai vu" prononcé /zəlləvü/; la forme /l1/ ainsi obtenue est une gémignée, qu'on ne peut pratiquement syllaber qu'en la partageant, par une limite de syllabe interne, en deux syllabes successives, selon la syllabation /zəl | ləvü/ ; le redoublement a donc pour effet, non seulement de rendre inévitable la fusion syllabique de la consonne de jonction /l/ (dénudée par élision) avec l'auxiliaire /e/ ("ai") qui suit, mais surtout, d'imposer la fusion du /l/ implosif avec le /zə/ qui le précède. On peut parler, dans ce cas, d'une espèce de liaison régressive par gémignation.

L'exemple de la liaison régressive par gémignation conduit à reconnaître deux sortes de dépendance syllabique, l'une de principe, l'autre presque de fait. Dans /p.tita/ ("petit a"), le /t/, consonne de jonction, est censé, suivant la norme A.1.4 interprétée en termes de syllabation, se syllaber à l'aide du mot qui suit; mais il est facile de prononcer, en fait, /pətit-a/, une syllabe fermée du genre /tit/ étant phonétiquement banale en français; on peut donc dire que la variante de jonction /p. tit/ est syllabiquement dépendante en principe de son contexte postérieur, mais syllabiquement autonome de fait¹⁰. Par contre le pronom /l1/ (dans "Je l'ai vu") que l'élision d'e muet rend syllabiquement dépendant par principe de son contexte postérieur, est en plus, du fait de la gémignation consonantique, syllabiquement dépendant en fait de son contexte postérieur et de son contexte antérieur.

La fonction syllabique de la jonction se manifeste dans la morphologie des mots français. En général, tout mot français est syllabiquement autonome de fait, c'est-à-dire peut sans apport extérieur former une suite d'une ou plusieurs syllabes bien formées. Cela suppose notamment que tout mot français possède une voyelle ou un e muet capable de se réaliser syllabiquement. C'est cette contrainte qui fait que les lycéens qui veulent tirer un verbe de l'interjection argotique /pʃ/ créent "pschutter", en insérant un /ü/; que l'interjection de mépris /f/ (ou /pf/) se lexicalise à l'aide de /i/ dans "Fi de . . ."; ou que, alors que les noms de voyelles d'alphabet sont en général simplement autonymiques (la lettre "a" s'épelle phoniquement /a/), les noms de consonne, même graphiquement autonymiques ("un c"), ne le sont pas tout à fait phoniquement, puisqu'ils reçoivent au moins une voyelle ("c" se lit /se/). Mais cette contrainte, qui paraît absolue, n'est évidemment pas respectée dans la conjonction /s/ de "S'il pleut", le pronom /l/ ou /l1/ de "Tu l'as vu", ou même, en style familier, le pronom /t/ de "T'iras"¹¹. Il est facile de situer ces apparentes exceptions, dès lors qu'on reconnaît explicitement le rôle des phénomènes du type de la jonction, par exemple en précisant que tout mot syllabiquement autonome en

droit est syllabiquement autonome de fait¹²; cette contrainte ne s'applique pas aux variantes de jonction, syllabiquement dépendantes en droit. Comme à toute variante de jonction correspond au moins une variante non de jonction, on peut compléter cette contrainte par l'observation que tout mot possède au moins une forme syllabiquement autonome en droit (et, par suite, de fait).

A.1.6. - Remarques sur les descriptions phonologiques par troncation : alors qu'on a souvent reconnu, dans la tradition grammaticale française, le rôle syllabique de la jonction, et l'unité des phénomènes de liaison et d'élision, des études plus récentes donnant une importance majeure à des règles de transformation phonologiques, et tendant à considérer les formes variées qu'on observe comme dérivées, par une succession linéaire d'opérations aveugles, de formes "abstraites" plus unifiées, ont imposé à ces phénomènes une perspective tout à fait nouvelle. La plus élégante et fameuse formulation en ce sens¹³ est celle de Schane (1968, pp. 4-13); en simplifiant pour la clarté, on peut définir sur ce tableau la manière dont elle contraste avec la perspective traditionnelle, elle aussi simplifiée et supposée unique :

	troncation	non troncation
jonction	1. l a amie /l a ami/	2. les amie s /lez ami/
non jonction	3. le s mie s /le s mi/	4. l a mie /la mi/

La perspective traditionnelle regroupe avant tout les cases 1 et 2 sous les noms d'élision et de liaison (jonction, dans cet exposé) par leur unité fonctionnelle; elle les oppose aux cases 3 et 4, sans élision ni liaison; à cette division correspond immédiatement la division des contextes en contextes de jonction et contextes de non-jonction, et aussi la division des mots en mots jonctifs (pouvant suivre une variante de jonction) comme "amie" ou "oiseau" et en mots non-jonctifs comme "mie", "western" ou "hasard". Ces divisions tombent dans les oubliettes avec l'avènement de la phonologie générative, qui met au premier plan l'opposition entre les cases où un phonème terminal paraît manquant (1 et 3) par contraste avec les cases où il est présent (2 et 4). Suivant Schane, les articles /l/ et /le/ des cases 1 et 3 sont dérivés des formes /la/ et /lez/, maintenues intactes dans les cases 2 et 4, par une règle de "troncation", de nature phonologique (en ce sens notamment qu'elle opère dans la dérivation individuelle de chaque phrase, et non une fois pour toutes, "morphologiquement", dans le lexique).

Il est clair que les deux principes de regroupement présentés ici sont indépendants et compatibles, et qu'on peut par exemple supposer que les variantes d'élision et de non-liaison (les premières, variantes de jonction, les autres non) sont morphologiquement dérivées des variantes de non-é-

lision et de liaison qui leur correspondent par une règle de troncation, au moins dans un bon nombre de cas. Mais il est important, ici, de dénoncer l'illusion selon laquelle la perspective introduite par l'idée de troncation pourrait purement et simplement remplacer la perspective liée à l'idée de jonction : elles sont indépendantes; il est en effet tentant de croire que la règle de troncation, si elle est phonologique, est automatiquement déclenchée quand on se trouve en contexte de jonction; mais ce n'est pas le cas, puisque si l'élision est une troncation, la liaison résulte de l'absence de troncation; autrement dit, en contexte de jonction, par exemple entre l'article et le nom, il faut faire en sorte que la troncation phonologique opère, si le résultat est une "élision" comme dans "l'ami", et n'opère pas, si le résultat est une non-liaison comme dans *"le~~s~~ amies" (*/leami/).

Dans l'immense majorité des cas, entre une forme non-tronquée (de liaison ou de non-élision) et la forme tronquée (de non-liaison ou d'élision) correspondante, la différence (partie caduque) est exactement d'un phonème; c'est ce qu'on reconnaît implicitement quand on dit que l'élision est la suppression d'une voyelle, et la liaison, le maintien ou l'addition d'une consonne. Dans la perspective fonctionnelle de la jonction, cette situation n'est pas surprenante; elle correspond à la réalisation la plus économique de son principe. En ce sens, cette limitation converge avec le fait que la troncation d'élision supprime seulement des voyelles post-consonantiques, et que la non-troncation de liaison préserve surtout des consonnes post-vocaliques; dans /serzami/ ("chers amis"), contrastant avec /serkɔpɛ̃/ ("cher~~s~~ copains"), le /z/ de jonction suit, certes, une consonne, mais c'est en quelque sorte une rencontre accidentelle, puisque c'est le même morphème /z/ qui suit une voyelle dans /bozami/ ("beaux amis"). Ces limitations, parmi d'autres, confirment qu'une règle phonologique de troncation si justifiée qu'elle soit, ne saurait être prise pour une description même approximative du phénomène de la jonction¹⁴.

A.2 - JONCTION ET DROIT D'É

A.2.1. - **Terminologie** : la structure phonique d'un mot comme "dedans" en français ne comporte pas une voyelle entre les deux /d/, puisqu'on peut le prononcer /ddã̃/, ni une absence de voyelle, puisqu'on peut le prononcer /dɛdã̃/, mais une éventualité de voyelle. Cette éventualité de voyelle phonique est représentée, dans l'orthographe, par la lettre e comme si la voyelle éventuelle était toujours présente; c'est cette lettre parfois "muette" qu'on appelle e muet. C'est par une transposition du codage grapho-phonique dans le phonique qu'on appelle aussi e muet la première voyelle prononcée dans la réalisation /dɛdã̃/ (pour "dedans"), et enfin même l'éventualité de voyelle commune aux réalisations /ddã̃/ et /dɛdã̃/. Au lieu de cette appellation grapho-phonique, on

a proposé diverses appellations phoniques comme celles d'e neutre ou d'e central; et comme celles-ci omettaient purement et simplement la principale caractéristique de l'entité phonologique clignotante à décrire, on a proposé celle d'e caduc qui pourtant, pas plus que celle d'e muet, ne précisant si l'e est toujours ou parfois caduc (toujours ou parfois muet), n'explique la caractéristique essentielle d'éventualité. Ce refus de nommer la chose même quand on fait mine de vouloir enfin la nommer n'est qu'une des manifestations variées du réductionnisme du phonique au séquentiel, et plus précisément, des structures phoniques en séquences de phonèmes, de sons; ce réductionnisme est largement couvert par une foule de réductions théoriques correspondantes. Pourtant on n'aurait pas idée, en parlant normalement, de dire qu'une personne qui saute le déjeuner un jour sur deux mange ce jour-là un déjeuner caduc, ou prend un menu muet, ni qu'elle mange tous les jours en déjeuner de cette sorte, tantôt substantiel, tantôt non. Ce qui n'est pas sérieux quand on parle de nourriture ne devient pas sérieux quand on parle de phonologie.

J'admettrai qu'en français de bon usage l'éventualité d'e est toujours associée au phonème qui la précède par la fonction suivante : elle est exploitable uniquement dans la mesure où elle aide à la syllabation de ce phonème (auquel cas une voyelle peut ou doit apparaître); si elle est inutile à cette syllabation, il n'apparaît pas de /ə/. On peut appeler l'éventualité d'e *droit d'e* en tant qu'on la rapporte au phonème dont elle permet de faciliter la syllabation. On comprend pourquoi le droit d'e s'utilise souvent après consonne, comme dans /d. dā/ prononcé /dədā/ (là il simplifie un groupe consonantique et évite de rejeter le premier /d/ en syllabe fermée), mais jamais après voyelle, comme dans /fini./ ("finie") non prononçable */finiə/ : une succession de deux voyelles n'est pas plus facile à syllaber qu'une seule¹⁵. Par contre on peut juger contraire à ces hypothèses sur le droit d'e le fait qu'il puisse s'utiliser devant voyelle, comme dans /l. azar/ ("le hasard") prononcé /ləzar/, puisque là encore la voyelle /ə/ ne fait, en apparence, qu'allonger une suite vocalique. Un des buts du présent exposé sera d'expliquer cette situation.

A.2.2. - Droit d'e et jonction : puisque deux formes phoniques dont l'une contient une voyelle /ə/ et l'autre non peuvent, comme /dədā/ et /ddā/, réaliser une même et unique structure phonologique contenant une éventualité d'e, il s'ensuit que l'absence d'e devant mot jonctif, en contexte de jonction, comme dans /katrəm/ ("quatrē hommes"), /trististwar/ ("tristē histoire"), /ünami/ ("unē amie") ne signifie pas forcément que ces prononciations réalisent des variantes de jonction /katr/, /trist/ ou /ün/ dépourvues de droit d'e final; il peut s'agir simplement des formes ordinaires /katr./, /trist./ ou /ün./ dont le droit d'e final n'est pas exploité devant voyelle, comme inutile. Dans ce doute, le mot d'élision est dangereux, puisqu'il semble imposer l'idée que le droit d'e lui-même est supprimé, et non pas seulement inexploité. Ce doute

peut être renforcé par le fait qu'en contexte disjonctif ou devant consonne, les mêmes prononciations peuvent apparaître, comme dans /izetekatr-/ ("Ils étaient quatre."), ou /ünvi/ ("un~~é~~ vie").

On pourrait, de même, se demander s'il y a vraiment suppression du droit d'e, ou seulement économie de la voyelle, dans /se/ ("c'est"), /lidjo/ ("l'idiot"), /žikrwa/ ("j'y crois"), puisque les mots prononcés ici /s/, /l/ et /ž/ admettent les mêmes prononciations devant consonne, comme dans /zvöbjẽ/ ("j~~é~~ veux bien"), /sisne/ ("si c~~é~~ n'est"), /sellu/ ("c'est l~~é~~ loup"). Cependant, d'emblée, on peut remarquer une différence entre ceux-ci et les précédents : dans leur cas, l'orthographe comporte une élision graphique signalée par une apostrophe, puisqu'il faut écrire c'est et non *ce est, l'idiot et non *le idiot, j'y crois et non *je y crois, de même qu'on n'écrit pas *la amie, ou si il pleut quand on veut transposer la séquence /siplö/ ("s'il pleut"). Au contraire l'orthographe n'élide rien dans quatre hommes, et non *quatr hommes, triste histoire et non *trist'histoire, une amie et non *un'amie. Cette différence de statut graphique converge avec une régularité morphologique remarquable : au contract entre mots (je ne dis pas dans un mot composé), l'orthographe ne rend par une élision graphique l'absence phonique de voyelle /ə/ que dans des cas où la forme phonique du mot est consonantique, c'est-à-dire ne comporte aucune voyelle (syllabique)¹⁶; or cette limitation correspond exactement au fait que, alors que la liaison affecte des mots de toutes formes, l'élision proprement dite n'affecte que des monosyllabes qu'elle rend donc consonantiques, comme /si/ ("si") réduit à /s/ dans "s'il"¹⁷.

Je crois que certains faits, dont certains ne sont pas très nets et justifieraient une investigation statistique, permettent de trancher de la manière suivante : dans "quatre~~é~~ hommes", "trist~~é~~ histoire" "un~~é~~ amie", il n'y a pas suppression du droit d'e, mais simplement non-exploitation de ce droit; dans "c'est", "l'idiot", "j'y crois", il y a suppression du droit d'e lui-même, c'est-à-dire élision.

En effet, tout d'abord, alors que la jonction rend une interruption nette moins plausible dans /lez-ami/ ("les amis") que dans /le-kölæg/ ("les collègues"), dans /diz-ami/ ("dix amis") que dans /set-ami/ ("sept amis"), dans /ẽn-ami/ ("un ami") que dans /ün-köpın/ ("une copine") (parce que les formes /lez/, /diz/ et /ẽn/ sont des variantes de jonction sujettes à la règle de contiguïté de jonction A.1.4), une pause nette n'est pas moins plausible dans /ün-ami/ ("un~~é~~ amie") que dans /ün köpın/ ("un~~é~~ copine"), dans /duz-ami/ ("douz~~é~~ amis") que dans /duz-kamarad/ ("douz~~é~~ camarades"), dans /set-amis/ ("cett~~é~~ amie") que dans /set-amis/ ("sept amis"), dans /trist-ẽdividü/ ("trist~~é~~ individu") que dans /trist-personaž/ ("trist~~é~~ personnage"); ceci semble indiquer que dans ces exemples, les formes /ün/, /duz/, /set/ ("cette"), /trist/, ne sont pas des variantes de jonction, n'étant apparemment pas sujettes à la norme de contiguïté. Par

contre une pause nette me paraît moins plausible dans /viej-ami/ ("vieil ami") que dans /vjej-ami/ ("vieille amie"), dans /set-ami/ que dans /set-ami/ ("cette amie"), dans /bɔn-ami/ ("bon ami") que dans /bɔn-ami/ ("bonne amie"); ceci renforce l'observation précédente, et contribue à suggérer que dans le bon usage, on peut opposer une variante de jonction sans droit d'e /vjej/ (dans "vieil ami") à une forme ordinaire avec droit d'e /vjej./ (dans "vieille amie" ou "vieille copine"), une variante de jonction sans droit d'e /set/ (dans "cet ami") à une forme ordinaire avec droit d'e /set./ (dans "cette amie", "cette copine"). Car si devant voyelle, en contexte jonctif, les réalisations sans voyelle /ə/ de "unɛ", "cettɛ", "douzɛ", "tristɛ", "vieillɛ", "bonnɛ", etc. ne sont pas des variantes de jonction, c'est qu'elles conservent le droit d'e final, si du moins elles le possèdent en général et devant consonne.

De plus, contrairement à ce qu'on enseigne couramment (en confondant systématiquement élision de voyelle et non-exploitation du droit d'e), dans le bon usage il n'existe pas de règle qui impose spécialement, en contexte jonctif, l'absence d'e final devant voyelle (ou devant mot jonctif) dans "ellɛ arrive", "tristɛ histoire", "unɛ autre", "quatrɛ amis", etc. Car cette économie d'e ne s'impose pas moins en contexte non-jonctif, quand les mots sont prononcés sans hésitation ni démarcation d'insistance, rapidement et d'une seule traite; ainsi dans "Il en a unɛ et j'en ai deux", "Oui, dit-ellɛ, on verra", "Onzɛ et non pas douze", "Prends-en quatrɛ ou ne prends rien" (c'est par pur préjugé et commodité théorique que certains auteurs assurent qu'à certaines séparations syntaxiques correspondent forcément des pauses dans la prononciation). Puisque ce n'est pas les contextes de jonction qui sont en cause, il ne s'agit donc pas ici de véritable élision¹⁸; ce qui pousse à l'économie d'e est plus général : c'est la tendance à prononcer d'une traite, de manière ramassée, comme d'un seul bloc, certaines suites de sons; il est naturel que cette pression de coarticulation ou de cosyllabation soit, toutes choses égales par ailleurs, proportionnelle à la cohésion syntaxique; mais elle n'en dépend pas d'une manière rigide. Or que se passe-t-il quand, en contexte jonctif, malgré la cohésion syntaxique, on suspend le cours de la voix (ou : "insère une pause") à l'entre-mot devant mot jonctif, par exemple dans "elle . . . arrive", "triste . . . histoire", "une . . . autre", "quatre . . . amis" ? Devant ces pauses, l'apparition d'un /ə/ est-elle (nettement) moins plausible que dans "elle . . . revient", "triste . . . disparition", "une . . . deuxième", "quatre . . . copains" (devant des mots disjonctifs), ou que dans "Oui, dit-elle, , , , on verra", "Je suis triste . . . et non désespéré", "Il en a une . . . et j'en ai deux", "Prends-en quatre . . . ou ne prends rien" (en contexte non-jonctif) ? A mon avis, certainement non. Mais il faudrait démontrer que oui, pour justifier la règle que je conteste ici; nul n'a jamais essayé de le faire. En attendant cette preuve, on doit considérer comme probable que l'absence habituelle de /ə/ devant mot jonctif dans "ellɛ arrive", "tristɛ histoire", "unɛ autre", "quatrɛ amis", etc. reflète simplement le fait que ces mots sont

habituellement cosyllabés (surtout quand on se récite ces séquences toutes préparées), et que par suite la réalisation d'un /ə/ serait tout à fait inutile à la syllabation. Ce qui confirme positivement ce point est que les locuteurs qui font un large usage du droit d'e (à la méridionale), et qui par exemple, en fin de phrase, devant pause, peuvent prononcer nettement l'e de "quatre" ou même de "une", peuvent aussi bien le prononcer dans "quatre . . . amis" ou "une amie" dès lors qu'ils admettent d'y faire une pause. Le fait qu'en versification classique l'e d'"une" (proclitique), en fin de vers, compte comme une voyelle (fait une rime féminine) même devant mot jonctif correspond à cet usage.

Il n'en va pas de même pour le mot graphiquement élidé dans "c'est", "l'idiot" ou "j'y crois". En effet, alors que la suspension du débit vocal est possible dans "ce . . . sera", "le . . . crétin", "je . . . n'y crois pas", pourvu que le droit d'e soit utilisé dans /sə-səra/, /lə-kretɛ̃/, /ʒə-nikrwapa/, elle est radicalement impossible même avec apparition d'un /ə/ dans /səe/ ("ce . . . est"), /lə-idjo/ ("le . . . idiot"), /ʒə-ikrwa/ ("je . . . y crois"). Confirmant la distinction suggérée par l'orthographe, qui élide ces mots, cette impossibilité suggère que dans "c'est", "l'idiot", "j'y crois", etc., il n'y a pas seulement économie de la voyelle e quand elle est inutile, mais bien disparition du droit d'e lui-même en contexte jonctif, c'est-à-dire élision.

Ces conclusions permettent de confirmer, en la précisant, une contrainte morphologique déjà évoquée : l'élision, en français de bon usage, n'effecte que des mots que son opération rend consonantiques (dépourvus de voyelle dans leur réalisation phonique), et qui par suite, au niveau de la structure syllabique, sont entièrement satellisés par leur contexte (complètement syllabiquement dépendants, de fait).

A.3 - STATUT MARQUÉ DES VARIANTES DE JONCTION

Dans ce qui précède, j'ai admis qu'une variante de jonction s'opposait toujours à la forme ordinaire correspondante par sa structure phonologique, et non pas simplement par son apparence phonétique. Ainsi les réalisations /vjej/ et /vjejə/ ne sauraient s'opposer comme forme de jonction et forme ordinaire, si la première représentait simplement un cas d'économie d'e, toutes deux réalisant la suite phonologique /vjej/. De même, à supposer qu'on puisse considérer que dans la réalisation /ʒãtijami/ de "gentil ami", /ʒãtij/ est la réalisation du mot "gentil", on ne saurait y voir une variante de jonction; en effet, avec interruption du débit, la prononciation /ʒãti-ami/ n'est pas plus mauvaise que la prononciation /ʒãti-kamarad/ pour "gentil camarade"; au contraire, en cas de pause, les prononciations /ʒãtij-ami/ et /ʒãti-jami/ sont également mauvaises pour "gentil ami" (la première imposant l'interprétation "gentille amie"); et devant les mots jonctifs commençant par une glissante, l'apparition de /j/ à la fin de "gentil" est

peu naturelle, voire inacceptable, comme dans ?? /zãtĩjwazo/ (“gentil oiseau”) ou ?? /zãtĩjwĩsje/ (“gentil huissier”) : le /j/ qui peut se développer plus ou moins nettement à la fin de /zãtĩ/ (“gentil”) devant voyelle est purement phonétique; il ne diffère pas de celui qui peut apparaître dans “crier” prononcé /krije/, et ne saurait déterminer une variante de jonction¹⁹.

Les variantes de jonction ne s’opposent pas symétriquement aux formes non-de-jonction qui leur correspondent. J’ai supposé jusqu’ici, avec toute la tradition grammaticale, qu’elles s’opposaient comme formes spéciales, marquées, aux autres, considérées comme ordinaires. Cette dissymétrie se révèle avec évidence dans un certain nombre de faits. Ainsi, tout mot français a au moins une forme qui n’est pas de jonction, alors qu’une foule de mots français (comme “et”, “y”, “table”) n’ont aucune forme de jonction (ce contraste sans bavure ne prend pas sens dans la perspective d’une règle de troncation (A.1.6) qui dérive pêle-mêle les formes d’élision et celles de non-liaison). Le fait que quand on cite un mot comme “grand” ou “grands” on prononce /grã/, et non /grãt/ ou /grãz/, signifie la même chose. Le fait qu’en contexte de jonction les variantes de jonction puissent ne pas être choisies, devant consonne ou en général devant mot disjonctif, comme dans “le rat” /l.ra/, “le hasard” /l.azar/, va dans le même sens. Enfin supposons que, comme il arrive assez souvent en discours mathématique, on invente un symbole graphique sans lui attribuer une lecture phonique (un nom oral); supposons que le symbole § puisse jouer ce rôle (n’ait pas de nom ou d’épellation connu); il est clair que dans cette hypothèse, on écrira “le §” et non “l’§”, “ce §” et non “cet §”, “un beau §” et non “un bel §” : devant un mot qui n’a pas de structure phonique, on n’emploie pas de variante de jonction, mais on peut et doit employer une forme qui ne soit pas de jonction. Cette observation montre qu’une règle disant, en gros, qu’en contexte de jonction il faut employer les formes de jonction devant voyelle et les formes non-de-jonction devant consonne imposerait une fausse symétrie; il faut plutôt dire, en gros, qu’en contexte de jonction on emploie les formes de jonction devant voyelle, et les formes non-de-jonction ailleurs que devant voyelle. Pour des raisons semblables, il serait maladroit de dire que devant voyelle, les formes de jonction sont employées en contexte de jonction, et les formes non-de-jonction en contexte de non-jonction; en effet ceci obligerait à considérer arbitrairement que l’absence de contexte (quand on cite un mot isolé) est un contexte de non-jonction; d’autre part il existe des situations, comme la versification, où plusieurs structures contextuelles se superposent et interfèrent; par exemple, en versification classique, le vers est un contexte d’élision (“élision métrique”, non nécessairement signalée graphiquement); dans la mesure où l’élision métrique produit le même effet que l’élision grammaticale, on peut observer ce qui se passe, 1) quand un entre-mot est, en principe, sujet à l’élision grammaticale et à l’élision métrique; 2) quand un entre-mot est, en principe, sujet à l’élision grammaticale seulement (il coïncide avec un entrevers), 3) quand un entre-mot

est, en principe, sujet à l'élision métrique seulement (limite de phrase à l'intérieur d'un vers, par exemple); 4) quand un entre-mot n'est, en principe, sujet ni à l'élision grammaticale, ni à l'élision métrique. Dans cette situation, on constate qu'il y a élision si et seulement si l'entre-mot est un contexte d'élision métrique ou grammaticale (ou les deux). Pour décrire cette interférence simplement, il faut dire qu'il y a élision si et seulement si on se trouve en contexte d'élision. Il n'existe pas de caractérisation positive des contextes non-de-jonction, qui sont seulement l'absence de contexte de jonction; on dira donc plutôt, en gros, pour revenir à la prose, que les variantes de jonction s'emploient si et seulement si on est en contexte de jonction, devant un mot jonctif.

Ce statut dissymétrique des variantes de jonction, auquel une règle de troncation du type évoqué en A.1.6 ne saurait donner sens, prend sens, par contre, par rapport à la norme de fusion syllabique A.1.5 et à l'interprétation que j'en ai donnée : la formation de syllabes de jonction est, en quelque sorte, une marque de cohésion discursive; l'absence de cette marque n'est pas, en soi, une marque, et il n'existe aucune propriété qu'elle soit censée marquer, sinon bien entendu, dans les conditions favorables, l'absence de cohésion discursive, par contraste.

Le caractère marqué de la jonction, et des variantes de jonction, étant clairement reconnu, on peut poser en règle que, (pour parler en termes vagues), toute cause d'impossibilité de jonction est une cause de possibilité de non-jonction; ou que lorsque le choix d'une variante de jonction en tant que telle est exclu grammaticalement dans une suite, la présence à sa place d'une forme ordinaire est automatiquement acceptable²⁰.

A. 4 - ABSENCE MARQUÉE DE CONSONNE DEVANT CONSONNE EN CONTEXTE DE JONCTION

Alors que suivant l'observation A.1.2 sur la nature des phonèmes terminaux de variante de jonction, la présence terminale d'une consonne fixe caractérise les formes marquées pour la jonction, et concourt à la fusion syllabique des mots, le français a connu autrefois un système différent que Martinon (1913, p. 355) schématise ainsi : "Au début du XVIème siècle, toutes les consonnes finales se prononçaient partout, sauf devant mot commençant par une consonne, quand les deux mots étaient liés par le sens". Il semble donc qu'en gros, en contexte de jonction (ou dans des contextes de ce genre), il existait des variantes marquées par l'absence, de consonne devant consonne. Comme reliquats connus de ce phénomène, Martinon cite des noms de nombre, "tous" et "plus". En effet "tous" se prononce /tu/ dans "tous les gars" (contexte de jonction), et /tus/ dans "Prends-les tous"; "plus" se prononce généralement /plü/ dans "plus con" (contexte de jonction), et /plüs/ dans "Çà fait plus"; "dix" se

prononce /di/ dans “dix francs” (contexte de jonction) et /dis/ dans “J’en ai dix”. “Cinq” peut se prononcer /sẽ/ dans “cinq francs”, mais doit se prononcer /sẽk/ dans “cinq oeufs” (devant voyelle, en contexte de jonction) et dans “J’en ai cinq”. On joindra à ces exemples le pronom “il” qui peut se prononcer /i/ dans “il pleut” (contexte de jonction), et doit se prononcer /il/ dans “il a plu” (contexte de jonction, devant voyelle) ou dans “pleut-il ?” (dans ce dernier cas, hors du bon usage, la prononciation /plöti/ présente une forme /ti/ distincte du pronom “il”, puisqu’on la retrouve dans /tövjẽti/ “Tu viens-ti ?”)²¹.

La classe des mots ayant une variante marquée par absence de consonne et le statut de chacune d’entre elles varient sensiblement selon les dialectes, les locuteurs et le style. Par exemple on peut prononcer “il pleut” /iplö/ naturellement, et /ilplö/ quand on se surveille; certains locuteurs considèrent l’absence de consonne comme obligatoire dans “huiß personnes”, d’autres non; etc. Pour un bon nombre de ces variantes, la cohésion syntaxique requise peut être supérieure à celle que nécessite une jonction (au moins de liaison); ainsi dans “tous m’ont répondu”, la variante marquée /tu/ est exclue, alors que dans “toutes ont répondu”, la variante de jonction /tu.z/ n’est pas tout à fait exclue en tout style. De plus, l’interruption vocale peut, dans certains cas, rendre nettement plus acceptable la forme non marquée; ainsi, alors que dans “tous . . . les gars” l’interruption n’autorise absolument pas la forme /tus/, dans “cinq . . . personnes” une suspension nette de la voix me semble rendre la forme marquée /sẽ/ sensiblement moins plausible²².

Certains mots, possédant à la fois ce statut et celui de la jonction, ont à la fois une variante marquée par absence de consonne devant consonne, et une variante marquée par présence de consonne devant voyelle (ou plutôt, devant mot jonctif). Ainsi “dix”, dont la forme ordinaire est /dis/ (comme dans “j’en ai dix”), peut en contexte de jonction perdre sa consonne finale devant consonne comme dans /difrã/ (“dix francs”), ou la conserver, mais contrastivement voisée, devant mot jonctif comme dans /dizwazo/ (dix oiseaux”). De même “tous”, dont la forme neutre, hors contextes, est /tus/, se prononce /tu/ dans “tous les vents” (variante marquée par absence de consonne), mais /tuz/ dans “tous azimuts”, “à tous égards” (variante de jonction). On remarque que dans cette situation, la consonne de jonction (/z/ dans /diz/ et /tuz/) ne s’oppose à l’absence de consonne (comme ordinairement, pour les formes de liaison) que par rapport à la forme tronquée (/di/ ou /tu/), qui elle-même s’oppose à la forme ordinaire (/dis/ ou /tus/) par l’absence de consonne finale. La norme de contiguïté de jonction A.1.4 n’est pas affaiblie pour autant; ainsi l’arrêt du débit dans /dizwazo/ (“dix oiseaux”), /tuz-azimüt/ (“tous azimuts”), /plüz-amüzã/ (“plus amusant”), /siz-ã/ (“six ans”), n’est pas meilleur que dans /mwẽz-amüzã/ (“moins amusant”), /döz-ã/ (“deux ans”) ou /trez-ãrtar/ (“très en retard”)²³.

A.5 - REGLE DE CONTIGUITE DES CLITIQUES CONSONANTIQUES

C'est une règle absolue qu'en français, si une réalisation de mot est consonantique (ne possède aucune voyelle), il se cosyllabe avec la suite à laquelle il est lié syntaxiquement. Ainsi la phrase "C'est lui que j'ai vu" peut se prononcer, avec pause après "que", /selwĩkəʒvü/, ou encore, sans pause après "que", /selwĩkžvü/, avec "que" consonantique; mais la prononciation /selwĩk-žvü/, comportant suspension du débit après "que" consonantique, est bizarre (elle donne une impression de coupure particulièrement brutale). Or "que" est lié à "j'ai vu", impression de coupure particulièrement brutale). Or "que" est lié à "j'ai vu", ces deux expressions formant le syntagme "que j'ai vu" ("c'est lui que" ou "lui que" n'est pas un syntagme). Il faut donc que "que" ait une réalisation non-consonantique, ou soit contigu à son syntagme d'appartenance. Cela ne signifie pas que la réalisation consonantique doive s'enchaîner à ce syntagme, c'est-à-dire pénétrer dans une de ses syllabes; en effet la prononciation de "C'est lui que Cain a vu" comme /selwĩkkaävü/ est indiscutable, elle n'admet pas de pause après le "que" consonantique, et pourtant la géminée /kk/ y impose la syllabation /lũwik|ka/, où "que" est rejeté dans la syllabe formée par "lui". Ce qui est en jeu ici n'est donc pas simplement une question d'appartenance syllabique, mais d'appartenance à une unité de débit vocal qu'on peut appeler unité de co-articulation ou de cosyllabation. Le fait que la réponse péremptoire "Parce que !" se prononce tantôt /parsəkə/, tantôt /parskə/, tantôt /paskə/, mais jamais /parsk/ reflète la même contrainte : le syntagme d'appartenance de "que" étant amputé de sa partie propositionnelle, la réalisation consonantique de "que", faute de pouvoir lui être contiguë, est exclue.

La règle de contiguïté (pour cosyllabation) des mots consonantiques peut contribuer à exclure la consonification de "où" ou "qui" devant pause dans */tũsekj-ela/ ("tu sais qui est là ?"), */lefaw-idin/ ("les fois où il dîne"); mais ces prononciations seraient exclues de toutes façons par le fait que la consonification est un phénomène de stricte cosyllabation, et ne saurait opérer devant une pause.

Si une forme ordinaire de mot ne possédait ni voyelle, ni droit d'é, compte tenu de la règle de contiguïté des mots consonantiques, elle ne pourrait jamais être séparée par une pause de son syntagme d'appartenance (à lui en supposer un). La possession d'une voyelle ou d'un droit d'é conditionne donc non seulement l'autonomie syllabique en général (cf. A.1.5, pp. 7-8), mais la simple possibilité pour un mot d'être séparé par une pause de son syntagme d'appartenance. Par exemple, si la conjonction "que" avait en tout contexte pour structure phonologique la forme /k/ sans droit d'é, on ne pourrait jamais insérer de pause (hésiter en suspendant le débit, etc.) dans "Je sais que . . . il pleut", "Heureusement que . . . , demain, ce sera différent". Les parents ne pourraient plus dire à leurs enfants "Parce que !" ²⁴.

La règle de cosyllabation des mots consonantiques s'applique en particulier aux clitiques consonantiques. Par exemple on peut produire les clitiques consonantiques /l/ dans /tũldira/ ("tu lɛ diras"), /ʒ/ dans /siʒtapɛrswa/ ("si jɛ t'aperçois"), /s/ dans /seska/ ("c'est cɛ cas"), /j/ dans /ifojaɛ/ ("il faut y aller"); ou bien on peut suspendre la voix dans "tu le . . . diras", "si je . . . t'aperçois", "c'est ce . . . cas", "il faut y . . . aller"; mais on ne peut pas faire ces deux choses à la fois, et les prononciations /tũl-dira/, /siʒ-tapɛrswa/, /ses-ka/, /ifoj-ale/ sont pratiquement exclues. Naturellement, la même règle est applicable aux variantes de jonction des clitiques, quand elles sont consonantiques, quoique son effet y soit rendu moins évident par la règle de contiguïté de jonction, qui pousse dans le même sens. En effet cette dernière rend peu normale l'apparition d'une pause aussi bien dans /tũlez-atrap/ ("tu les attrapes") que dans /tũl-atrap/ ("tu l'attrapes"); mais la pause est encore moins plausible dans le second cas, parce qu'elle y est exclue, en plus, par la règle de contiguïté des mots consonantiques.

Quand plusieurs clitiques se suivent, un clitique consonantique intermédiaire peut être séparé par une pause d'une partie du syntagme auquel tous ces clitiques appartiennent, comme dans /sitũ-jetɛ/ ("si tu y étais") où /j/ est séparé de "tu", dans /sitũ-tramas/ ("si tu te ramasses") où /t/ est séparé de "tu", /ɛʒa-lavɛ/ ("et je l'avais") où /l/ est séparé de "je". Il est peut-être utile de préciser, en vue de ces cas, qu'un mot ou clitique consonantique peut être séparé d'une partie du syntagme auquel il appartient, mais qu'il ne peut pas être séparé de la partie de ce syntagme qui comprend le mot principal; par exemple, à supposer que "je te le ramasse" forme un syntagme, chacun des trois clitiques, s'il est consonantique, doit être contigu au mot qui le suit, et non pas à celui qui le précède, parce que le mot principal est le verbe "ramasse". C'est ce que j'exprimerai en disant qu'un clitique consonantique doit être contigu à sa base²⁵.

Peut-être cette règle reflète-t-elle un principe du genre suivant : un clitique peut ne pas être cosyllabé à sa base seulement s'il est syllabiquement autonome de fait ?

B. POSTULATS PROVISOIRES DE SYLLABATION

Il est temps de préciser quelques-uns des postulats concernant la syllabation du français qui peuvent servir de support à l'analyse des faits de disjonction. Ils ne seront pas proposés ici pour eux-mêmes: car ils ne prétendent pas donner autre chose qu'une vue squelettique, à certains égards caricaturale, des faits de syllabation en français, et dans l'ensemble ils n'ont rien d'original (cf. Grammont (1914, pp. 101-103), Delattre (1966, pp. 150-167), etc.). Je supposerai qu'ils opèrent à un niveau concret de la structure phonique. Mais il doit être clair que leur unique fonction est de donner un cadre où formuler commodément, et

schématiquement, les propriétés de certaines expressions disjonctives en termes de syllabation.

Postulat I : toute séquence phonique admet une interprétation syllabique au moins, selon laquelle elle est une suite de syllabes éventuellement non contiguës.

Postulat II : une syllabe ne contient pas de pause (est prononcée d'une seule traite).

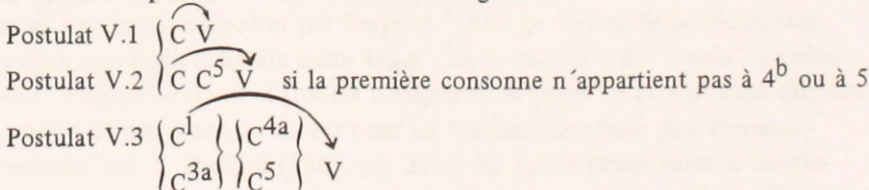
Postulat III : une réalisation de phonème appartient à une syllabe et à une seule (à nuancer notamment en fonction du Postulat V).

Postulat IV : une syllabe contient une voyelle et une seule²⁶.

Postulat V : si deux réalisations de phonèmes successives sont prononcées d'une seule traite (cosyllabées, sans pause), suivant la nature relative de ces phonèmes et des réalisations qu'ils admettent, elles peuvent tendre à se repousser dans deux syllabes distinctes (comme les deux /t/ dans /ittap/ ("il te tape")), ou au contraire à fusionner dans une même syllabe (par "enchaînement" progressif), le centre de cette syllabe étant le second phonème si c'est une voyelle, ou une voyelle située après ce phonème. Une description très approximative de la tendance à l'enchaînement suivant la nature des phonèmes peut être exprimée, par simplification²⁷, par une hiérarchie linéaire des phonèmes; j'emprunterai ici celle de Delattre (1966, pp. 150-167) en six classes, numérotées de 1 à 6, qu'éventuellement je subdiviserai à l'aide d'indices lettres :

1	occlusives	p t.k b d g
2	nasales	m n
3	fricatives	{	3a fricatives labiales f v
		}	3b autres fricatives s z ^v ^v _v z
4		{	4a liquides l r
		}	4b mouillées \tilde{n}
5	glissantes	j w \tilde{w}
6	voyelles	i u \tilde{u} e o \tilde{o} α $\tilde{\alpha}$ ϵ $\tilde{\epsilon}$ \circ $\tilde{\circ}$ \tilde{e} $\tilde{\alpha}$ \tilde{a}

Notons par flèche comme dans X Y qu'un élément X tend à s'enchaîner progressivement à l'élément Y (en cas de cosyllabation de X et Y); notons par V une voyelle (centre de syllabe) et par C une consonne (non voyelle phonétiquement); j'admettrai des postulats d'enchaînement du genre :



Ainsi V.3 signifie que si deux consonnes précèdent une voyelle, si la première est une occlusive ou une fricative labiale, et la seconde une liquide ou une

glissante, elles tendent à appartenir à la même syllabe que la voyelle. D'une manière générale la tendance à l'enchaînement de deux phonèmes successifs s'accroît dans la mesure où le second est plus bas que le premier dans la hiérarchie ci-dessus. Au contraire s'ils sont voisins dans cette hiérarchie (entre autres facteurs), ils peuvent tendre à appartenir à deux syllabes distinctes; s'ils sont identiques ils seront considérés comme syllabiquement disjoints suivant ce postulat :

Postulat V. 4 x | x (deux phonèmes identiques appartiennent à deux syllabes distinctes s'ils sont contigus).

C. CLASSES PHONOLOGIQUES D'EXPRESSIONS DISJONCTIVES

Le problème dont nous sommes partis, l'existence en français, spécialement en français de bon usage, de "mots à h aspirée", a l'air d'un problème purement lexical et académique si on s'en tient à un aperçu de dictionnaire. On pourrait même croire que c'est un problème de flics, et qu'on évite la liaison dans "les héros" ou l'élision dans "le hasard" par peur du ridicule ou d'attraper, à l'école, des coups. Mais cette fixation normative et lexicologique, qui fait que la France s'intéresse à une décision officielle sur la manière de prononcer "les haricots", donne une idée rétrécie et fautive du problème, qui n'est pas de dresser une liste des mots disjonctifs. En effet, comme on le verra, à la disjonctivité (statut exceptionnel à l'égard de l'élision-liaison) sont associées parfois des propriétés non observées et non codifiées par les académiciens, voire peu ou pas connues des linguistes²⁸.

Mais surtout, le lexique n'est qu'un aspect réduit du domaine de la disjonction. La disjonctivité est due à la construction et non aux propriétés des mots en jeu si elle disparaît quand la construction change. Ainsi l'absence de liaison dans "Le hélas fut tristement récite", d'élision dans "Le un part vite", sont des propriétés de la construction (entendue en un sens large), puisque on admet la liaison dans /mezelas/ ("mais hélas") ou dans /pazẽ/ ("pas un"). Ces cas peuvent être rapprochés du contraste entre la possibilité de liaison dans "Il répondit un mot" /repõditẽmo/ (dans un style favorable à la jonction) et sa faible acceptabilité, en comparaison, dans "Il répondit oui" /repõditwi/ ou "Il répondit Un" /repõditẽ/. Dans "vers leß une heure" la quasi-impossibilité de liaison devant "une" (alors que certains la font dans "il est une heure" /iletũncer/) s'accompagne d'une discontinuité syntaxique que manifeste la succession de deux articles défini et indéfini, le premier pluriel et le second singulier. Il est clair dans une foule de cas de ce genre que la disjonctivité est d'abord un problème de syntaxe, consistant à bien définir les contextes de jonction, et non pas de phonologie ou de lexicologie. Inversement, pour des mots qui, comme "hasard" ou "huer" sont constamment disjonctifs dans certains usages, et refusent la jonction dans des contextes où elle s'impose pour des mots comme "ami" ou "aimer", il faut

bien découvrir l'origine de la disjonctivité dans une propriété du mot lui-même.

Qu'elle soit plutôt syntaxique ou plutôt lexicale, la disjonctivité est dans de nombreux cas flottante, contrairement à l'image fixiste et rigide qu'en donnent les grammaires et les dictionnaires. Ces flottements ne se manifestent pas seulement d'un moment à l'autre dans l'histoire de la langue, ou de dialecte à dialecte, ils sont le fait de chaque locuteur. Est-ce que le nom d'Austin est jonctif ou disjonctif ? Question de peu de sens. Alain Rey qui écrit "d'Austin" dans Rey (1976, p. 191) écrit "de Austin" douze pages avant. Et André, est-ce comme "haricot" ou comme "alouette" ? Gérard Walter publie en 1958 chez Gallimard les Oeuvres complètes d'André Chénier, H. de Latouche avait publié chez Flammarion (sans date, vers 1900 ?) les Oeuvres poétiques de André Chénier. Une encyclopédie fait miroiter dans sa publicité l'"avis de Alfred Kastler". Pour les uns Hugo a une h aspirée, pour les autres non. Selkirk et Vergnaud (1973, p. 252) assurent que l'h du mot "Hitler" est aspirée, cette h est muette selon Fouché (1945, p. 45). Ces divergences reflètent fidèlement l'usage multiforme, un tas de mots, surtout des noms propres, ont l'h muette ou aspirée à volonté, varient de l'état jonctif au disjonctif d'un instant à l'autre. La phrase "L'orgueil de Hugo est à la vanité de Philippe Sollers ce que l'oeuvre d'Hugo est à l'oeuvre de Sollers" ne serait même pas remarquée, de ce point de vue, en conversation. Les contrastes du type "roi de Hollande", "fromage d'Hollande", que les dictionnaires d'autrefois citent comme des miniatures rares, et tendent à figer académiquement, sont tout à fait banaux. Evidents dans les noms propres, nombreux et mal surveillés, ces flottements ne sont pas rares dans les noms communs; entre "un handicap", "un HLM", "un hameçon", avec liaison, et les mêmes sans liaison, beaucoup de gens censés bien parler semblent chaque fois tirer à pile ou face, mais, interviewés, tranchent d'une manière définitive et sincère comme les grammairiens. "Uhlan", traditionnellement classé comme mot à h aspirée (disjonctif), et à ce titre parfois réécrit "hulan" comme pour justifier l'appellation, fournit sans surprise la rime "en tant qu'uhlan" dans l'Anthologie Satyrique (t. 8, p. 66).

Il est tout à fait faux²⁹ que les mots à h aspirée ne soient, en français d'aujourd'hui, qu'une vaillante arrière-garde s'amenuisant de jour en jour. Certes beaucoup de mots sont moins plausiblement disjonctifs maintenant qu'à une autre époque, mais souvent pour des raisons particulières. Dans le poème du combat des Trente reproduit par Crapelet (1827, p. 13) on lit le **décasyllabe** "Coment xxx Englois hardix come lions", où le droit d'e de "trente" s'utilise devant "Englois" comme si (toutes transpositions faites !) ce mot était disjonctif; les anglais étaient alors, au moins pour un breton, une chose plus exotique qu'aujourd'hui. J. Ehrhard (1965, pp. 22sv) dit qu'on hésite entre *le ouistiti* et *l'ouistiti*, mais que "l'élision perd du terrain depuis que le mot est délaissé comme hypocoristique"³⁰. Le mot "hiatus", jonctif suivant la norme académique,



s'emploie d'autant plus fréquemment disjonctivement ("le hiatus") qu'il paraît technique et pédant. "Huiler" (quoique dissyllabique et dérivé de "huile" qui est jonctif) apparaît disjonctif dans "de huiler" chez Musset (cité par Martinon 1913, p. 250, n. 2), qui me semble au moins bien plus potable que "la huile". "Héros", encore jonctif pour Ronsard (qui parle quelque part d'une "troupe d'héros"), est par la suite devenu disjonctif (le bon usage exclut "l'héros"). Serait-ce, comme le veulent Vaugelas (1657, pp. 2-3) et Wartburg (1928sv), parce que la liaison, dans "les héros", ferait une confusion malheureuse avec "les zéros" ? On peut, avec Ménage (1675, p. 216), en douter; cette confusion nous amuse surtout parce que, justement, il faut dire /leero/; nul n'a pensé à montrer que "zéro" soit devenu injurieux en français avant cette transformation; "héros" aurait pu devenir disjonctif dans la bouche de ceux qui le considéraient comme un terme technique de mythologie³¹. Les noms de nombre comme "onze", qui entrent souvent dans des constructions disjonctives comme "vers les onze heures" ou "le onze" ont fini par incorporer la propriété fréquente en construction comme une propriété lexicale, rendue indépendante de la construction. On voit par exemple au XVII^e siècle Bouhours (1674, pp. 162-163) condamner dans une traduction l'expression "le onzième", à la suite de Vaugelas; aujourd'hui il condamnerait plutôt l'inverse; cependant Martinon (1905, p. 17, n. 2) dit qu'on dit "il est tonze heures", avec liaison, et sans doute que l'expression "le bus d'onze heures" ne serait pas remarquée de bien des gens qui ne peuvent dire, avec le dérivé, "l'onzième fois". La situation est donc très complexe, et certainement fluctuante, non seulement de mot à dérivé³², mais pour les emplois d'un mot unique; encore ne peut-on donner ici qu'une très petite idée du caractère vivant, et non résiduel, de la disjonctivité lexicale en français.

En plus des mots étrangers et des noms nouveaux, propres ou non, une classe très productive de mots disjonctifs est celle des sigles commençant par une épellation de consonne, comme "le R.P.F." /lærpæf/ ou "la S.N.C.F." /laesenseef/; l'origine de cette disjonctivité s'explique par l'origine du sigle, qui est la substitution de lettres représentatives d'une expression à cette expression même; phoniquement, il ne s'agit que d'une épellation, comme quand on dit /laem/ "la m. . ." pour signifier "la merde" ou, au téléphone, "Mon nom est Evariste, Victoire, Eugénie" (qui admet la liaison dans /etevarist/ si l'énoncé exprime directement un nom composé de trois prénoms, mais l'exclut si ces prénoms ne servent qu'à épeler clairement le nom d'"Eve"). Le nom des lettres est lui-même révélateur; certains locuteurs (conservateurs) acceptent, pour les épellations de consonne à initiale vocalique comme /el/, /em/, /aʃ/ (l, m, h), aussi bien le féminin que le masculin ("un r", "une r", "un h", "une h"), et, comme tout le monde, aussi bien la jonctivité que la disjonctivité ("le r", "l'r", "le h", "l'h"). Or ces mêmes locuteurs, pour qui r, m, h, etc. peuvent être féminins et peuvent être disjonctifs refusent catégoriquement *"la r", *"la m", *la h aspirée", etc. Ce fait révèle le double statut possible des "noms" d'épellation :

le féminin, genre marqué en français, est forcément une propriété lexicale (quand il n'est pas sémantique); il suppose donc l'existence d'un véritable élément lexical créé à partir de l'épellation dans "une s", "une h", etc. (le lexique doit spécifier ces noms communs féminins). Par contre le masculin, avant d'être contrastivement un genre en français, est simplement l'absence de genre; le caractère masculin d'une expression en français ne prouve donc pas qu'elle ait un statut lexical; mais son caractère nominal (dans une phrase) non plus, le nom étant de même la catégorie neutre. Le contraste entre *le r* et **la r* montre donc qu'au masculin, mais non au féminin, le "nom" formé par épellation peut n'être qu'un emploi autonymique, non lexicalisé, alors qu'il est forcément lexicalisé au féminin³³; et que dans ces cas, la disjonctivité est incompatible avec la lexicalisation complète; elle suppose une espèce d'hétérogénéité de la chose prise pour nom avec la phrase qui se l'incorpore.

Le fait que l'hétérogénéité des autonymes purs rende possible³⁴ leur disjonctivité s'apparente naturellement au fait que les mots ont d'autant plus de chances d'être employés disjonctivement qu'ils sont sentis comme étrangers, techniques, etc. En effet cette hétérogénéité entraîne souvent le besoin de les démarquer par divers procédés (graphiques ou phoniques) de leur contexte; un de ces procédés consiste notamment à les distinguer syllabiquement, en évitant surtout l'enchaînement d'une consonne antérieure avec leur initiale au sein d'une même syllabe (c'est surtout à l'initiale, par exemple avec l'accent distinctif de Marouzeau, que le français marque prosodiquement la distinction d'une expression). Ainsi pour distinguer le mot "aphérèse" dans l'énoncé de "C'est une apherèse", on est tenté de prononcer /setün-aferez/ plutôt que /setünaferez/. Or la jonction, suivant la règle A. 1.5, fait justement de la fusion syllabique, et de l'enchaînement qui la réalise, un principe. La jonctivité est donc peu compatible avec le besoin de démarquer une expression ou un mot. Cette relation permet de voir que la distribution de la disjonctivité, surtout quand elle n'est pas complètement figée en propriétés lexicales, n'est pas complètement arbitraire.

Il y a plusieurs manières, pour un mot donné dans le lexique, d'être lexicalement disjonctif. Tout d'abord, il y a, par un principe général, tout les mots à initiale consonantique, pour lesquels cette propriété n'a pas besoin d'être spécifiée cas par cas. Puis il y a une bonne partie des mots à initiale glissante fixe comme *yaourt* ou *western*; traditionnellement, on considère ces mots comme exceptionnels, en ce sens qu'on les signale comme disjonctifs dans le lexique, alors qu'on omet de signaler que des mots comme "oiseau" ou "huis-sier" sont jonctifs; cette dissymétrie est de moins en moins justifiée, la proportion des mots jonctifs à initiale glissante fixe allant sans doute décroissant. Enfin il y a les mots dont l'initiale est une voyelle, ou une glissante alternant avec voyelle, qu'on peut effectivement signaler comme plutôt exceptionnels quand ils sont nettement intégrés au lexique et systématiquement traités comme

disjonctifs. On verra que ces mots n'ont pas tous exactement le même comportement entre eux, et que collectivement ils s'opposent aux mots disjonctifs à initiale glissante fixe. Ces subdivisions apparaîtront à l'aide des tests phonologiques qui suivent.

C.1 - TEST DE L'ABSENCE MARQUÉE DE CONSONNE

L'absence marquée de consonne terminale évoquée sommairement en A. 4 n'est jamais possible devant mot jonctif à initiale vocalique (*"cinç amis") ou glissante (*"cinç yeux", *"cinç oiseaux"). Elle permet de comparer "cinç westerns", "cinç yaourts", "cinç watts", où elle est acceptable, à ? "cinç héros", ? "cinç hures", ? "cinç hongroises", où elle est plus ou moins acceptable ou inacceptable selon les cas et selon les locuteurs; elle est assez nettement inacceptable dans "cinç hélas déchirants", "cinç ah ! de soulagement", "cinç et sur la même ligne", c'est-à-dire dans des cas de disjonctivité autonymique plutôt que lexicale (au moins pour "et"). Elle me paraît inacceptable dans "il hait les pruneaux" "il harcèle tout le monde", mais me choque moins, personnellement et aujourd'hui, dans "il hurlait"³⁵. Contrairement à ce qu'on a pu dire, un mot à initiale vocalique alternant avec glissante (par consonnification) peut être disjonctif; ainsi "huer". Il me semble que l'absence de consonne dans "cinç huées", prononcé /sẽwe/, n'est pas meilleure pour moi que dans "cinç hongroises" ou "cinç hasards successifs". Il ressort de ces données (même compte tenu de leur caractère fluctuant suivant les locuteurs et leurs humeurs), tout d'abord, que l'hypothèse d'une consonne abstraite personnifiant l'h aspirée ne tient pas dès qu'on s'écarte un peu des faits de disjonction, et ensuite, qu'il faut distinguer, parmi les mots disjonctifs, la classe de ceux qui commencent par une glissante fixe. On remarque que ceux-là ne se distinguent pas, dans ce test, des mots qui commencent par une consonne, et qui sont disjonctifs par principe général³⁶.

C.2 - TEST DE L'ECONOMIE D'E POUR UN CLITIQUE CONSONANTIQUE

On a évoqué en A. 5 les clitiques consonantiques. Ils permettent de comparer "J'ai bu lç yaourt", "plus dç yaourt", "J'ai vu cç western" (noter que "ce" s'oppose à "cet", variante de jonction), où un clitique consonantique est acceptable devant mot disjonctif, à *"plus dç huées que de vraie colère", *"çà n'abolira pas lç hasard", *"vise un peu cç héros", *"je lç hue", */zælwe/ ("je lç huais"), où un clitique consonantique est tout à fait inacceptable devant mot disjonctif. On rencontre la même inacceptabilité devant expression disjonctive par construction ou autonymie : *"t'as entendu cç adieu ! qu'il a poussé". Ce test distingue donc la même classe que le précédent : les mots disjonctifs à initiale glissante fixe, qui se comportent, là encore, comme les mots commençant par une consonne non glissante. Comme le précédent encore, il souligne l'incongruité de l'image d'une h aspirée, et plus généralement des hypothèses

selon lesquelles les mots “à h aspirée” commencent par une consonne cachée au vulgaire. Puisqu’on peut dire /lra/ (“l~~r~~ rat”), /swestern/ (“c~~ç~~ western”), pour expliquer l’inacceptabilité de /lazar/ (l~~ç~~ hasard”), il faut trouver quelque chose de mieux qu’un phonème quel qu’il soit.

Il existe donc deux classes de mots à initiale glissante fixe en français, les uns, comme “yaourt”, se rangeant avec les mots à initiale consonantique et pour la jonction, et pour l’absence marquée de consonne “devant consonne”; les autres, comme “yeux”, se rangeant avec les mots à initiale vocalique et pour la jonction, et pour l’absence marquée de consonne. Phonétiquement, il n’y a aucune différence entre le /j/ de “yaourt” et celui de “yeux”; entre le /w/ de “western” et celui de “oiseau” (quoiqu’on n’ait pas manqué de dire le contraire). Cette ambiguïté correspond exactement au fait qu’on a remarqué que les phonèmes terminaux de variante de jonction étaient généralement des consonnes, jamais des voyelles, et qu’on y trouvait exceptionnellement la semi-consonne /j/ de “vieil”. Pour que le phénomène de la jonction soit normalisé au maximum en français, il faudrait que la classe des phonèmes pouvant terminer une variante de jonction et celle des phonèmes pouvant initier un mot jonctif soient absolument disjointes, et opposées (pour favoriser la formation des syllabes de jonction) selon la hiérarchie présentée en B. On constate donc que le français tend vers cette situation, sans présenter toutefois un classement “idéel”.

Désormais, confondant (à cet égard) la jonction proprement dite avec l’absence marquée de consonne (en contexte de cohésion, voire en contexte de jonction), j’admettrai que les mots du type “yaourt” sont signalés dans le lexique comme “disjonctifs” (en un sens large), et que les mots du type “yeux” sont signalés comme “jonctifs”, le marquage d’une de ces deux classes pouvant évidemment dispenser du marquage de l’autre, si du moins elles sont nettement complémentaires.

C. 3 - TEST DE L’ECONOMIE D’E DANS UN MOT NON CONSONANTIQUE

On soutient parfois, par distraction, que l’emploi d’e est obligatoire devant mot ou expression disjonctive, comme dans “une e honte”, “douze e et dans le même vers”, “elle e hait les frites”. Compte tenu de la définition suggérée du droit d’e et des remarques faites en A.2.2 sur son emploi, il est aisé de rectifier ces observations en distinguant les cas où les deux mots successifs sont cosyllabés des cas où ils ne le sont pas; on peut alors opposer, pour les locuteurs censés exiger l’emploi d’e, les prononciations à syllabation interrompue “une . . . honte” /ün-~~ç~~t/, “douze . . . et dans le même vers” /duz-e/, “elle . . . hait les frites” /el-e/, qui sont parfaites (dans la mesure, évidemment, où l’interruption est naturelle), et les prononciations correspondantes syllabées d’une traite /ünçt/, /duze/, /el-e/, que ces mêmes locuteurs estiment en effet plus ou moins nettement inacceptables. L’idée qu’e muet “ne s’élide pas” devant h aspirée naît donc

d'observations tronquées. On remarque aussi qu'à l'égard de l'emploi d'e, dans ces cas, les mots cités ne se comportent pas vraiment comme des mots commençant par une consonne, puisque la plupart des locuteurs qui refusent /ünɔ̃/ ou /duze/ pour "une honte", "douze *et*" admettent sans problème les prononciations /ünrü/, /duzmo/, /duzkar/, pour "une~~ç~~ rue", "douz~~ç~~ mots", "douz~~ç~~ car".

Cette distinction préalable étant faite, on doit nuancer et diversifier les observations selon les mots, les contextes, les locuteurs et même leurs humeurs, tant les "faits" sont complexes. En effet, dans le cas où les mots en contact sont cosyllabés, l'usage d'e n'est pas toujours aussi rigoureusement exigé, il semble même parfois sensiblement superflu. Les facteurs conditionnant son utilité, voire sa nécessité, sont multiples. L'un, bien connu, est la longueur de l'expression disjonctive; si elle est monosyllabique³⁷, l'usage d'e paraît souvent à première vue obligatoire; ainsi beaucoup de locuteurs acceptent beaucoup mieux /šapitrɔ̃zmil/ ("chapitr~~ç~~ onze-mille") que /šapitrɔ̃z/ ("chapitr~~ç~~ onze") qui évoque un curieux mot "chapitronze"; /trätɔ̃grwa/ ("trent~~ç~~ hongrois", acceptable pour moi) que /trätɛ̃/ ("trent~~ç~~ huns"); /ünparej~~ä~~set/ ("une pareill~~ç~~ hachette") que /ünparej~~ä~~s/ ("une pareill~~ç~~ hache"); el~~ä~~šür /("ell~~ç~~ hachure") ou /el~~ä~~š~~e/ ("ell~~ç~~ hachait") que /el~~ä~~š/ ("ell~~ç~~ hache"); /el~~ä~~ise/ ("ell~~ç~~ haïssait") que /el~~e~~/ ("ell~~ç~~ haït"); /trezola/ ("treiz~~ç~~ hola!") que /treza/ ("treiz~~ç~~ ah!"). Un autre facteur tendant à justifier l'usage d'e réside, me semble-t-il, dans la nature de la consonne que l'économie d'e mettrait en contact avec le mot disjonctif; dans /parej~~ä~~s/ ("pareill~~ç~~ hache"), l'économie d'e me semble moins gênante (pour moi) que dans /patit~~ä~~š/ ("petit~~ç~~ hache"); en fait c'est tout le groupe consonantique final qui peut être pertinent : /žilɔ̃z/ ("Gill~~ç~~ Onze") me semble (pour moi) plus naturel que /šarlɔ̃z/ ("Charl~~ç~~ Onze", qui évoque un mot "charlonze"); en gros il se pourrait que la tendance à utiliser le droit d'e devant mot disjonctif soit proportionnelle à la hauteur de la consonne pourvue de (précédant) ce droit d'e dans la hiérarchie donnée à propos du postulat V et de l'enchaînement (au § B), d'une part, et plus généralement, qu'elle soit proportionnelle au besoin qu'a la même consonne d'une voyelle postérieure à elle pour se syllaber (ainsi la présence du /r/ dans /šarl./ ("Charles") tend à rejeter le /l/ dans une syllabe subséquente, vers une autre voyelle, et par ce biais contribue à justifier l'usage d'e). D'une manière générale ceci signifierait que l'usage d'e est d'autant plus justifié que son économie entraînerait un enchaînement important et forcé de la consonne précédente, ou du groupe précédent, sur le mot disjonctif. Un troisième facteur de justification de l'usage d'e réside dans la nature des mots disjonctifs eux-mêmes; d'une part, plus le besoin de les démarquer, de les distinguer, est vivant, et donc moins leur disjonctivité est arbitraire et figée lexicalement, plus l'économie d'e risque de gêner; par exemple l'usage d'e me semble plus naturel (plus plausible) dans /katrelas/ "quatre hélas!" que dans /katroläde/ "quatre hollandais"; d'autre~~

part, pour certains locuteurs conservateurs, quelques mots dont la disjonctivité n'est plus du tout motivée, mais est déterminée purement lexicalement, tendent à exiger plus nettement que les autres l'emploi d'e; ainsi, pour moi, je crois que l'usage d'e est nettement plus plausible dans /katræro/ ("quatre héros"), /elæise/ ("elle haïssait"), /ünəjdözafer/ ("une hideuse affaire"), que dans /katræzar/ ("quatre hasards"), /katrəɔfãde/ ("quatre hollandais"), /elaurle/ ("elle hurlait", sauf insistance démarquant ce verbe, alors qu'il est disjonctif pour moi); inversement, je crois accepter bien, en langage soigné, /katrəɔfãde/ ("quatre hollandais"), /elazardünplezãtri/ ("elle hasarde une plaisanterie"), mais mal /katrero/ ("quatre héros") ou /elaise/ ("elle haïssait"). Je dirai que ces mots, qui tendent à exiger arbitrairement l'usage d'e, appartiennent à la classe de héros, cette classe, et cet exemple-même, pouvant ne pas avoir le même statut pour de nombreux locuteurs moins conservateurs.

Le test de l'économie d'e dans un mot non consonantique n'opère donc pas, à mon sens, une partition tranchée des expressions disjonctives en quelques classes bien distinctes; plutôt il fait pressentir des variations, des gradations, des nuances fluctuantes selon un jeu complexe de facteurs. Toutefois, en accusant les extrêmes, je dirai que l'économie d'e est automatiquement exclue seulement dans le cas des mots appartenant à la catégorie *héros* (présente chez quelques locuteurs), alors que pour les autres mots à initiale vocalique (éventuellement consonifiable), que j'appellerai la classe de hasard, l'économie d'e est possible, et parfois même nettement plus naturelle. Les expressions disjonctives par construction, et notamment les autonymes non lexicalisés, n'exigent pas systématiquement l'emploi d'e. Mais pour celles-ci comme pour la classe de *hasard*, divers facteurs peuvent tendre à l'imposer.

C. 4 - TEST DE LA CONTIGUITE AVEC FINALE CONSONANTIQUE

Damourette et Pichon (1911, t. 1, p. 207) prétendent syllaber l'octosyllabe "L'oeil haut, la croupe en mouvement" de Barbier dans "L'idole" de la manière que suggère la graphie "L'oeille haut, la croupe en mouvement"! C'est, sans doute, qu'il leur paraît impensable qu'on puisse rompre la syllabation à l'intérieur d'un vers, et que cependant ils refusent l'enchaînement de /j/ sur "haut" dans "l'oeil haut". Ainsi le monosyllabe "haut", pour eux, ne peut suivre un mot à finale semiconsonantique ou, a fortiori, consonantique, que si une pause les sépare, à moins qu'on n'introduise une voyelle factice. D'une manière comparable, je préfère nettement, je crois, /sêk-ero/ à /sêkero/ pour "cinq héros", /kel-õtöpersonaz/ à /kelõtöpersonaz/ pour "quel honteux personnage", /il-e/ à /ile/, pour "il hait", /il-aira/ à /ilaira/ pour "il haïra", /kel-a/ à /kela/ dans "quel ah ! de satisfaction". Je crois de même préférer /kelerpeef/ ("quel R.P.F.") ou /kelazar/ ("quel hasard") à /kelero/ ("quel héros"). Inutile de multiplier les exemples : il est évident que le test de la contiguïté avec finale consonantique

converge avec le précédent, tous deux se confondant au niveau phonétique. Clairement, ce qui était en jeu dans le test précédent n'était pas le droit d'e en soi, ou la présence d'une pause en soi, mais, selon leur combinaison, la réalisation ou non d'un enchaînement sur l'initiale du mot disjonctif. Cette convergence confirme les observations (floues) faites, et l'analyse proposée du droit d'e au § A.2.

D. CARACTERISATION SYLLABIQUE DE LA CLASSE DE *HEROS* EN DE LA CLASSE DE *HASARD*

Les observations faites jusqu'ici nous permettent, dans le cadre des postulats schématiques du § B sur la syllabation, de caractériser les comportements extrêmes des mots comme "hasard" et, quand ceux-ci se distinguent, des mots comme "héros", à l'égard de la syllabation. Ce comportement se caractérise par deux contraintes différentes, l'une faible affectant les mots de la classe "hasard", la contrainte de séparabilité syllabique; l'autre, plus forte, et surtout plus facile à observer et à décrire, affectant les mots de la classe "héros" pour les locuteurs possédant une telle classe. Je commencerai par formuler ces deux contraintes, en montrant éventuellement leurs conséquences les plus immédiates. Les conséquences moins immédiates seront étudiées seulement à la fin de cet article.

D.1 - CONTRAINTE (FORTE) DE SEPARATION SYLLABIQUE : CLASSE DE *HEROS*

D.1.1. - Définition : une expression est sujette à la contrainte de séparation syllabique initiale si son début doit être un début de syllabe. Il est équivalent, ici, de dire qu'elle doit être syllabiquement disjointe de son contexte antérieur si elle en a un; ou qu'elle doit en être séparée par une limite de syllabes³⁸; ou qu'aucun phonème ne peut s'enchaîner sur son initiale, qui n'est pas non plus rejetée dans une syllabe antérieure. La contrainte de séparation syllabique initiale est notamment équivalente à l'*assurance d'hiatus* de Damourette & Pichon, pourvu que celle-ci soit considérée comme respectée quand l'expression assurée d'hiatus suit une pause. Précisons qu'il s'agit d'une contrainte phonétique; si on admet avec certains qu'une limite de syllabe peut être un être abstrait sans signification phonétique directe, sans correspondance immédiate avec la syllabation réelle, alors l'idée qu'une expression doit être précédée d'une limite de syllabe n'est plus équivalente à la contrainte phonétique formulée ici.

D.1.2. - Applications : sont lexicalement signalés comme sujets à la contrainte de séparation syllabique, pour moi, des mots³⁹ (rares) comme "héros", "hideux" ou "hâir". Mais le besoin occasionnellement motivé de distinguer parfaitement, sur le plan phonétique, une expression quelconque, peut aboutir, sur ce plan, aux mêmes effets immédiats sans aboutir nécessairement aux conséquences indirectes qu'on étudiera plus loin.

D.1.3. - Conséquences immédiates : dans certains cas, la présence d'un clitique consonantique (cf. § C.2) est directement exclue devant un mot sujet à la contrainte de séparation (en abrégé, mot (lexicalement) cs). Soit à syllaber "le héros" immédiatement après pause; l'économie d'e dans l'article, aboutissant au clitique consonantique /l/, donne la séquence /-lɛro/; /l/ ne peut seul former une syllabe suivant le postulat IV de syllabation, et le postulat II exclut qu'il puisse se syllaber à l'aide de quelque voyelle antérieure à la pause; il doit donc forcément se syllaber à l'aide de la voyelle /e/ de "héros", en s'enchaînant à elle; mais la contrainte de séparation (pour un locuteur comme moi) interdit directement un tel enchaînement. Dans "le héros" après pause, l'usage d'e est donc nécessaire, ou, si on préfère, l'"élision d'e muet" est impossible. Même chose pour "je haïssais" immédiatement après une pause. Soit à syllaber "Paul le hideux" en supposant que "hideux" est un mot cs; l'économie d'e dans l'article, ainsi rendu consonantique, donne la séquence /pøllidø/; suivant le postulat V. 4, il y a une limite de syllabes entre les deux /l/, il faut donc syllaber /pøllidø/; le postulat IV force donc à syllaber le clitique /l/ à l'aide du /i/ initial de "hideux"; ce qu'interdit justement la contrainte de séparation pour "hideux".

La contrainte de séparation, supposée valable pour des mots comme "hideux" ou le verbe "hair", rend directement compte des observations faites au § C.3 à propos de l'usage d'e en finale de mot non consonantique. Soit à syllaber "une hideuse affaire"; supposons d'abord que l'article et l'adjectif cs sont syllabés d'une traite, donc sans pause entre eux; supposons qu'en ce cas le droit d'e de "une" soit économisé, on a donc à syllaber /ünidöz/; suivant le postulat V.1, le /n/ de l'article s'enchaîne au /i/ de "hideux" au sein d'une seule syllabe; c'est ce qu'exclut directement la contrainte de séparation pour "hideux"; donc en cosyllabation, sans pause intermédiaire, dans "une hideuse", le droit d'e de "une" est forcément utilisé; supposons maintenant que l'article et le mot cs ne sont pas cosyllabés, et qu'une pause les sépare; si le droit d'e est économisé, on a donc à syllaber /ün-idöz/; le postulat II exclut que /n/ puisse alors s'enchaîner à la voyelle initiale de "hideux", qui initie donc une syllabe, conformément à la contrainte de séparation; l'usage d'e est donc facultatif dans "une hideuse" si et seulement si une pause suit l'article. Même chose pour "elle haïssait".

Il est évident que la nécessité d'introduire une pause, ou une discontinuité quelconque, devant "héros" dans "quel héros", pour les mêmes locuteurs, a la même explication⁴⁰. Cependant les locuteurs qui, contrairement au bon usage officiel, ne répugnent pas à introduire un son /ə/ non justifié phonologiquement dans /kæləro/ n'ont évidemment plus besoin d'introduire une pause.

Soit à syllaber "l'homme qui haïssait les pruneaux"; dans la suite /kiaise/, en principe, on devrait pouvoir consonifier le /i/ de "qui", comme on fait dans

“l’homme qui avalait des pruneaux” si on prononce /kjavale/; mais la prononciation /kjaisε/ est exclue pour ceux qui, comme moi, traitent ce verbe comme un mot cs. C’est que si on prononce en cosyllabation /kjaisε/, suivant le postulat V.1 le /j/ de “qui” s’enchaîne au /a/ de “haissait”, contrairement à la contrainte de séparation; mais si on ne cosyllabait pas les deux mots, et prononçait avec une interruption /kj-aisε/, la consonnification serait exclue (n’aurait pas lieu d’opérer parce qu’elle est un phénomène d’enchaînement progressif); il se trouve d’ailleurs que le mot consonantique /kj/ serait séparé de sa base par une pause, contrairement aux observations de A.5. La consonnification, du moins nette et caractérisée, est exclue devant tout mot cs.

D.2 - CONTRAINTE (FAIBLE) DE SEPARABILITE SYLLABIQUE : CLASSE DE HASARD

D.2.1. - Définition : une expression E est sujette à la contrainte de séparabilité syllabique initiale, ou si on veut, contrainte de possibilité de séparation syllabique initiale, si toute séquence XE la comprenant est acceptable seulement si le début d’E s’y trouve être un début de syllabe, ou si, à défaut, il peut être rendu tel par une interruption de la syllabation aboutissant à une pause intermédiaire dans /X-E/. Autrement dit, la contrainte de séparabilité est respectée si la contrainte de séparation est respectée, ou, à défaut, pourrait l’être sans autre modification qu’une interruption de la prononciation⁴¹.

D.2.2. - Applications : sont lexicalement signalés comme sujets à la contrainte de séparabilité syllabique la grande majorité des mots dits “à h aspirée”, voire la totalité⁴² pour les nombreux locuteurs chez qui la contrainte forte de séparation ne paraît pas lexicalement attestée : pour eux “héros”, “haïr”, etc. sont des mots sujets à la contrainte de possibilité de séparation, en abrégé mots cps, tout comme “hasard” (qui n’est visiblement pas un mot cs dans /parazar/ (“par hasard”, avec enchaînement). Cependant, comme la contrainte de séparabilité est moins triviale que celle de séparation, la quasi-totalité des études qui traitent d’h aspirée en termes de syllabation (ou en termes équivalents) rabattent de force, par divers procédés, la séparabilité sur la séparation; on dira, par exemple, que l’enchaînement dans /parazar/ (“par hasard”) est une exception au vrai statut du mot, une tolérance rendue nécessaire par le caractère formulaire de l’expression, etc. Un prétexte (d’une portée limitée) leur est fourni par le fait qu’une variété de facteurs (évoqués au § C. 3) peuvent tendre à renforcer la contrainte de possibilité de séparation en contrainte de séparation (ainsi non purement lexicale); ainsi la monosyllabité du mot cps peut lui donner l’air d’un mot cs. Il se pourrait même que dans certains cas, un mot soit lexicalement cs par généralisation à partir de ses formes ou variantes monosyllabiques; ainsi il se pourrait que (pour moi) toutes les formes du verbe “haïr”, l’adjectif “honteux”, etc. soient cs par analogie avec les formes monosyllabiques /ε/ (“hais”, “hait”) ou /ɔ̃t/ (“honte”).

Les expressions qui sont disjonctives plutôt par construction que lexicalement, oscillent d'une manière fluctuante de la séparabilité à la séparation selon les facteurs habituels, et particulièrement le besoin qu'on sent de les démarquer. A vrai dire la notion de "contrainte" ne leur convient pas absolument, puisqu'elles sont parfois facultativement disjonctives; on peut dire indifféremment "cet *a* et ce *i*", "ce *a* et cet *i*"; si la disjonctivité doit être considérée comme une conséquence indirecte des contraintes étudiées ici, il faudrait donc dire qu'elles sont "facultativement" sujettes à la contrainte de séparabilité (ou de séparation); et il en irait de même pour les mots non fliqués qu'on disjoint suivant son goût du moment, comme pour moi "Hugo", "hollandaise", "Alfred" ou "handicap".

Les mots de la classe de *yaourt*, qui commencent par une glissante fixe et sont disjonctifs, ne sont pas sujets à la contrainte de séparation (dans /trãtjaurt/, "trente yaourts", le /t/ final de "trente" appartient à la même syllabe que le /a/ de "yaourt", suivant le postulat V.3 du § B); et on verra plus loin qu'il ne sont pas non plus sujets à la contrainte de séparabilité.

D.2.3. - Conséquences immédiates : admettons que "hasard" doit un mot cps. Soit à syllaber "le hasard" immédiatement après pause. Si on économise le droit d'e de l'article, il s'agit donc de syllaber /-lazar/; supposons qu'on cosyllabe le clitique consonantique au nom, en prononçant contiguëment /-lazar/; alors le /l/ s'enchaîne à l'initiale de "hasard", qui n'est donc pas un début de syllabe; cela n'est pas directement exclu, en soi, par la contrainte de séparabilité; mais celle-ci précise que puisque ici le début de "hasard" n'est pas un début de syllabe, à défaut il devrait pouvoir le devenir par insertion d'une pause, donc en prononçant /-l-azar/; mais cette prononciation est doublement fautive; d'abord parce qu'elle est contraire à la règle de contiguïté des clitics consonantiques (A. 5) : le proclitique /l/ ne peut jamais être suivi d'une pause; en plus, elle est exclue par les postulats II et IV de syllabation : il faudrait que la consonne /l/, entre deux pauses, forme toute seule une syllabe. L'économie d'e dans "le hasard", après pause, est donc exclue parce la cosyllabation du clitique consonantique au nom empêcherait la séparation syllabique, et que cependant ce clitique ne pourrait pas être syllabé autrement et détaché. L'usage d'e est donc, ici, obligatoire. Même chose pour "je hasarde une blague" après pause. Peut-être dois-je signaler que dans ce paragraphe, je ne prétends pas expliquer pourquoi la disjonction (choix de l'article "le" /l./, et non /l/ sans droit d'e) dans "le hasard" est acceptable; mais seulement, pourquoi, cela étant ainsi, on ne peut économiser l'e dans "le hasard" si l'article suit une pause, alors qu'on peut le faire dans "le yaourt", au moins à la rigueur. Soit à syllaber "Paul le hongrois", en supposant que "hongrois" est cps. L'économie d'e dans l'article, ainsi rendu consonantique, conduit à syllaber /põllõgrwa/; suivant le postulat V.4, il faut syllaber /põl|lõgrwa/ à cause de la géminée; alors le postulat IV force à enchaîner le clitique consonantique sur "hongrois", s'il n'en est pas

séparé par une pause; en ce cas, "hongrois" n'a pas pour début un début de syllabe, mais fusionne syllabiquement avec l'article qui le précède; pour respecter la contrainte de séparabilité, il faut donc pouvoir effectuer une séparation syllabique en introduisant une discontinuité dans la prononciation, c'est-à-dire en syllabant /pɔl|l-ɔ̃grwa/; ceci est impossible pour les mêmes raisons que dans les exemples précédents (il faudrait que le clitique consonantique se syllabe tout seul).

Il n'en va pas de même quand on veut syllaber "par hasard". Si on cosyllabe les deux mots, dans /parazar/, suivant le postulat V. 1, le début de "hasard" n'est pas le début d'une syllabe : il y a enchaînement d'un mot sur l'autre. Mais si, pour contrôler l'application de la contrainte de séparabilité, on syllabe en deux temps distincts /par-azar/, on ne crée aucune incorrection; la préposition /par/ peut se syllaber toute seule sans problème. La contrainte de séparabilité n'est donc pas violée du seul fait qu'on n'effectue pas effectivement une séparation syllabique.

Même chose pour l'économie d'e en finale de mot non consonantique : dans "ellé hasarde une blague" l'économie d'e est possible même si on prononce d'une traite /elazard/ parce qu'elle est possible aussi si on prononce /el-azard/. Je suppose que "chapitre onze" prononcé /sapitrɔ̃z/ est moins naturel pour moi, à première vue, que "volume onze" prononcé /vɔlümɔ̃z/ parce que la syllabation indépendante de la finale /pitr-/ est moins aisée que celle de la finale /lüm-/.

La possibilité, chez certains locuteurs au moins, de prononcer après pause "lé yaourt", /ljaurt/, "cè western" /swestern/, suffit donc à montrer que pour eux, les mots "yaourt" et "western", s'ils sont disjonctifs, ne sont pas sujets à la contrainte de séparabilité.

Supposons que dans "dehors", par parallélisme notamment avec "dedans", "de" et "hors" peuvent être considérés comme des morphèmes, et que le second est identifiable au mot "hors", attesté ailleurs comme mot cps. Supposons donc que dans "dehors", "hors" est un morphème cps, et que la structure phonologique de ce mot est /d.ɔr/. Supposons qu'on y économise le droit d'e de "de" en prononçant /dɔr/; par le postulat V.1, le /d/ s'enchaînerait au morphème /ɔr/, qui ne commencerait donc pas par un début de syllabe; la contrainte de séparabilité n'exclut pas ce mélange syllabique, mais elle exige qu'à défaut, on puisse forcer la séparation syllabique en prononçant "dehors" /d-ɔr/; il est évident que cette prononciation est exclue d'une manière très générale; aucun mot à initiale consonne plus voyelle ne peut se prononcer avec une pause après la consonne initiale, comme si on disait /sedül-ε/ pour "c'est du lait". En plus il se pourrait que le morphème "de" dans "dehors" soit traité comme un proclitique, indétachable, sous forme consonantique, de sa base. Notons à ce propos que si une h aspirée, comme on dit, peut initier un morphème à l'intérieur d'un mot, elle

doit au moins initier un morphème. Cette contrainte élémentaire, l'hypothèse d'une "consonne abstraite" ne l'explique même pas. Elle prend sens, par contre, par rapport à l'idée de séparation ou de séparabilité syllabique, et en général d'autonomie syllabique, pour un mot ou un morphème identique à un mot.

Soit à syllaber "celui qui hasarde ce genre de plaisanterie"; dans la suite /kiazard/, on devrait en principe pouvoir consonifier /i/ devant voyelle différente, et prononcer /kjazard/; cette consonification me paraît exclue, du moins sous une forme caractérisée et sensible; or pour moi "hasarder" est un mot cps. Le principe d'exclusion de la forme /kj/ est le même que pour les exemples avec clitique consonantiques : /kj/ est exclu en contiguïté avec "hasarde" parce qu'il est exclu si on l'en détache.

D.3 - CONFUSIONS ENTRE LES CONTRAINTES DE SEPARATION ET DE SEPARABILITE

J'ai déjà indiqué que les contraintes de séparation et de séparabilité schématisaient deux situations extrêmes, et que d'un statut à l'autre, on observait, historiquement, dialectalement, voire fantaisistement, des gradations et des variations arbitraires ou justifiées. Cette "confusion" dans les faits est source d'une confusion d'autre nature dans les doctrines des grammairiens. Non seulement ils décrivent souvent les faits de contrainte de séparabilité comme s'il s'agissait de contrainte de séparation syllabique; mais, tirant les conséquences de cette confusion, ils donnent parfois pour exemples d'h muette (et non aspirée) des faits de séparabilité.

Ainsi Génin (1845) cite comme exemples d'emploi de "hors" sans h aspirée cet octosyllabe d'Hamilton : "Le mettaient sans cesse hors d'haleine" ("cessé hors"), et cet octosyllabe de Scarron : "Pour trouver un membre hors de garde" ("membé hors"); dans le même sens, Littré donne cet alexandrin de Voltaire : "Pense que tout est crime hors d'être musulman" ("crimé hors"), et celui-ci de Corneille (le pauvre) : "Eh bien ! votre parente est-elle hors de ces lieux ?" ("ellé hors"). Ces "élisions métriques" sont intéressantes, mais elles n'ont pas, grammaticalement, le sens que ces linguistes leurs donnent; en effet dans tous ces exemples, l'e grammaticalement économisé ou métriquement élidé ne rend pas, par son absence, un mot consonantique, et grammaticalement, on peut toujours interrompre la prononciation devant "hors", qu'on rend ainsi syllabiquement séparé. La contrainte de séparabilité n'est donc pas violée; seule l'est la contrainte de séparation, pour autant qu'on considère comme nécessaire la cosyllabation de "hors" avec ce qui le précède⁴³. Littré lui-même prend plaisir à citer, de Corneille, l'alexandrin "Mettre un roi hors du trône et donner ses états", qui serait métriquement correct seulement si "hors" était disjonctif, avait une h aspirée; mais on peut considérer que c'est toujours le cas chez ce poète. Pour Buffier (1709, p. 377), "l'usage familier n'aspire pas toujours l'h

en certaines occasions; ainsi *une halebarde*, se prononce, *u nhalebarde* plutôt qu'*une halebarde*"; c'est le même problème; pour montrer que ce mot est jonctif, Buffier devrait plutôt donner, comme Ménage, en témoignage de son analyse l'exemple *l'halebarde*, beaucoup plus probant ou encore *les halebardes* avec liaison. Son exemple signifie seulement que "halebarde" est traité "en certaines occasions" comme jonctif ou séparable. La confusion brille dans l'excellent article *H* dû à Beauzée, dans l'Encyclopédie; car on y lit : "au lieu de dire avec élision *funest'hasard* en quatre syllabes . . . on dit *funest-e-hazard* en cinq syllabes". Il semblerait donc que l'h aspirée (de "hasard", en tout cas) empêche l'"élision d'e". Mais ensuite, pour montrer qu'elle empêche aussi la liaison, Beauzée écrit : "au lieu de dire au pluriel . . . *funeste-s hasards* . . . on prononce sans *s* *funest'hasards*". Or cet exemple volontaire de non-liaison est un exemple involontaire d'"élision d'e". Ainsi Beauzée nous montre malgré lui que cette prétendue "élision d'e" est possible au contact de "hasard" (l'apostrophe, dans sa graphie, suggérant nettement ce contact) : ce mot est pour lui syllabiquement séparable, avec peut-être une tendance dans certains cas à une séparation effective (on notera, à ce sujet, que la finale /nest/ de "funeste" appelle assez naturellement une voyelle pour alléger sa syllabation).

Je m'en tiendrai à ces exemples de confusion chez des grammairiens anciens, parce qu'il est instructif de constater que la confusion entre les contraintes de séparation et de séparabilité est ancienne dans la tradition grammaticale, donc significative. Il me semble évident que la cause en est, essentiellement, une analyse tout à fait incorrecte du droit d'e, confondu avec un phonème dont l'absence dans "un~~ç~~ amie" serait une élision, exactement comme l'absence de "e" dans "j'ai", ou de "i" dans "s'il pleut".

D. 4 - REMARQUES SUR CES CONTRAINTES

Pourquoi aucun morphème ou mot français ne peut-il "finir par un h aspiré" - je ne veux pas dire, s'achever par ce souffle rauque ou ce soupir qu'un grammairien⁴⁴ ou un comédien français peut toujours produire par principe à la fin d'un mot écrit ah ! ou oh !, mais plutôt pourquoi aucun mot n'est-il sujet à une contrainte de séparation ou de séparabilité syllabique terminale ? Supposons par exemple que l'interjection écrite "ah !" soit lexicalement signalée comme sujette à une contrainte de séparation terminale; alors dans "ah ! ce salaud" prononcé d'une traite, l'économie d'e dans le mot "ce" serait exclue parce que dans la prononciation /assalo/ il y aurait forcément, suivant le postulat V.4, enchaînement régressif du mot /s/ sur l'interjection. On ne connaît pas d'indice que de telles contraintes aient un statut lexical en français. La principale cause de dissymétrie à cet égard réside dans les tendances syllabiques grossièrement évoquées par les postulats V du § B.

En effet ces postulats reflètent le fait qu'une suite consonantique tend très nettement, en français notamment, à se syllaber plutôt à l'aide d'une voyelle postérieure qu'à l'aide d'une voyelle antérieure, dans la mesure du possible; appelons cette tendance préférence pour l'enchaînement progressif. On peut croire qu'elle dérive de ce qu'à effort subjectivement égal, une explosion consonantique est plus nettement perceptible que l'implosion correspondante; s'il en est ainsi, plus les réalisations implosive et explosive d'une consonne diffèrent, plus elle doit être affectée par cette préférence. C'est une manifestation directe de cette préférence, que les syllabes dites "fermées" du type VC (voyelle plus consonne) soient notoirement moins "naturelles" que les syllabes dites ouvertes du type CV. La préférence pour l'enchaînement progressif a pour conséquence, en particulier, que si deux mots de forme CVC et VCV se suivent, s'ils sont dans cet ordre, et s'ils sont coarticulés, ils fusionnent syllabiquement au point de contact en une syllabe commune, alors que s'ils sont dans l'ordre VCV + CVC, même s'ils sont coarticulés, ils tendent à conserver leur autonomie syllabique (qui est, essentiellement, l'autonomie de prononciation), et à ne pas fusionner.

Une conséquence de cette dissymétrie est que dans les langues où on ne fait rien contre l'enchaînement de mot à mot, le mélange syllabique par enchaînement progressif à l'entre-mot est particulièrement fréquent. Or cette simple absence de résistance (en général) à la fusion par enchaînement est signalée pour le français au moins depuis Théodore de Bèze (1584). On commet seulement parfois l'erreur de la présenter comme une tendance positive à enchaîner syllabiquement d'un mot sur l'autre en français; or il faut distinguer la préférence pour l'enchaînement progressif, fait général de syllabation, et non caractéristique du français, de la tolérance variable manifestée selon les langues aux fusions qui en résultent de mot à mot.

Dans certains cas, on peut exploiter la préférence pour l'enchaînement progressif, voire (dans cette mesure) favoriser positivement l'enchaînement de mot à mot. C'est le cas dans le système de la jonction en français, puisque l'élision (proprement dite) et la liaison imposent, au moins en principe, la fusion syllabique et la contiguïté qui la conditionne. La jonction est un phénomène dissymétrique, puisque l'élision affecte des voyelles finales, et non initiales, et que, de même, les consonnes de liaison ne sont jamais initiales d'un mot (le seul cas de ce genre est le phénomène, dialectalement et syntaxiquement réduit, de la gémation de liaison régressive, qui est d'ailleurs facultative en français). La dissymétrie des faits de jonction reflète évidemment celle du phénomène de l'enchaînement progressif. Inversement, on peut lutter contre cet enchaînement à l'entre-mot, de manière à préserver l'identité des mots sur le plan syllabique; c'est notoirement le cas en allemand, où cette résistance se manifeste souvent par des coups de glotte à l'attaque des mots à initiale vocalique. C'est le cas, mais seulement d'une manière sporadique et non générale, en français; ainsi si

on interrompt la syllabation dans /ün-apodipoz/ (“une apodipose”) pour détacher le mot rare, ou même, dans /set-emusmä/ (“cet émoussement”) malgré la jonction indiquant, en principe, le contraire. La dissymétrie des contraintes de séparation et de séparabilité syllabiques, initiales et non terminales dans leurs manifestations lexicales, prend sens dans cette perspective : elles sont des formes de résistance plus ou moins absolue au mélange syllabique par enchaînement progressif; cela apparaît plus clairement dans les cas où elles sont motivées, et non lexicalement figées, comme dans les sigles ou les autonymes. De ce point de vue, il paraît naïf de reconnaître un phonème abstrait qui ferait surface (*which surfaces*, en style générativiste) dans le coup de glotte parfois observable devant mot à h aspirée comme dans “une honte” prononcé /ün^hʔɔ̃t/, “elle hait” prononcé /ɛl^hʔɛ/, “douze u” prononcé /duz^hʔü/; non distinguable d’une manière tranchée, en français, d’un coup de glotte terminal arrêtant net la consonne précédente, voire d’une simple pause sans aucun coup de glotte, le prétendu coup de glotte initial de “honte”, “hait” ou “u” dans ces exemples ne mérite même pas d’être identifié à une unité phonétique honorée d’un symbole particulier.

On peut associer aux dissymétries précédentes celle de la consonification de voyelle en glissante, qui opère toujours devant voyelle, sous contiguïté, et ainsi aboutit forcément à un enchaînement progressif. Même la dissymétrie de l’e muet s’y apparente; il suit toujours une consonne du même morphème, sans pause, et aboutit forcément à la rendre explosive par enchaînement progressif sur lui. La situation distributionnelle de l’h aspirée, toujours initiale, n’a aucun sens dans l’analyse qui en fait un phonème; elle va de soi et converge avec un ensemble d’autres dissymétries, si on y voit des contraintes sur l’indépendance syllabique de certaines unités.

Les formes de résistance à l’enchaînement, quand on veut l’éviter sont multiples à tous les niveaux de la structure de la langue. Dans “vingt-et-un” /vɛ̃tɛ̃/, opposable en bon usage à “vingt-sept” /vɛ̃tset/, la conjonction “et” permet d’éviter l’enchaînement progressif du /t/ qui, dans **“vingt-un”* /vɛ̃tɛ̃/, ne serait pas une consonne de liaison puisqu’il paraît devant consonne dans “vingt-sept” /vɛ̃tset/, “vingt-neuf”, etc. (cf. Martinon 1913, pp. 329-330). Inutile d’introduire la conjonction dans “cent-un”, puisque “cent” s’y prononce sans /t/ final tout comme devant consonne dans “cent-sept”; l’intégrité syllabique du monosyllabe “un” n’est donc pas menacée dans /sã̃tɛ̃/ (le /t/ qu’on réintroduit dans “vingt-et-un” /vɛ̃tɛ̃/ est le signe qu’avec l’insertion de “et”, on passe de la parataxe (pure juxtaposition sans cohésion interne) à une vraie construction justifiant une liaison; cf. Martinon, même lieu). L’autre solution, consistant à rompre la continuité syllabique (“introduire une pause”, ou un “coup de glotte”) dans /vɛ̃t-ɛ̃/, et qu’on utilise souvent dans des nombres élevés comme “mille un”, “mille onze”, est particulièrement gênante dans les petits nombres, d’autant plus lexicalisés qu’ils sont fréquemment employés, et ainsi requérant d’autant

plus d'être syllabés d'un bloc. L'introduction de "et" permet d'éviter l'enchaînement sur "un" tout en préservant la cosyllabation du mot⁴⁵.

Dans "cueilles-en" /kœj.zã/, "picole-t-il" /pikɔl.til/, on observe, en première apparence, une manifestation de forte tendance à la liaison (même factice) devant enclitique; car on s'attendrait, compte tenu de l'histoire de la langue, à des suites du genre "cueille-en" /kœj.ã/ ou "picole-il" /pikɔl.il/, prononçables, avec économie d'e, /kœjã/, /pikɔlil/ (enchaînement sans liaison). Mais la même tendance à une apparence de liaison s'observe, en style très familier, dans "donne-moi-z-en" /dɔn.mwazã/, substitué au "donne-m'en" de bon usage, lui-même parallèle à "va-t'en" qui s'impose encore même en style familier. Cependant il semble que dans "cueille-en", "picole-il", on ait d'abord, sporadiquement, parfois cherché à éviter l'enchaînement en prononçant avec "hiatus", en utilisant le droit d'e devant l'enclitique jonctif, des suites du genre "cueille-en" ou "picole-il" même en vers (cf. Rydberg 1907 par-ci par-là). On peut donc soupçonner que dans ces cas, les consonnes de liaison factice, dont l'enchaînement sur l'enclitique s'impose, sont introduites, curieusement, afin d'éviter un autre enchaînement, celui d'une consonne finale du verbe, ou d'un autre clitique, sur le même enclitique jonctif⁴⁶.

Mais la "solution" la plus radicale pour éviter un enchaînement quasi-inévitable consiste tout simplement à renoncer à l'expression qui le provoque. Peut-être est-ce à cette solution purement négative qu'on doit la rareté ou l'inexistence de mots composés du type "ex-héros", "mal-hanté", "super-hâlé" ou "sur-housse"⁴⁷.

D. 5 - CONSEQUENCES INDIRECTES DES CONTRAINTES DE SEPARATION ET DE SEPARABILITE

Supposant que "héros" est un mot cs (sujet à la contrainte de séparation D.1.1), soit à choisir entre l'article de jonction /l/ et l'article ordinaire /l./ devant ce nom, c'est-à-dire entre "l'héros" et "le héros". Comme /ero/ commence par une voyelle, on pourrait s'attendre à ce qu'on choisisse la forme de jonction sans droit d'e; dans cette hypothèse on aurait à syllaber la suite /lero/; si celle-ci est cosyllabée, suivant le postulat V.1 du § B, l'article consonantique s'enchaîne au nom cs, dont le début n'est donc pas un début de syllabe contrairement à la contrainte; il faut donc syllaber en deux temps /l-ero/; cette syllabation est aisée en fait si, par exemple, une voyelle quelconque précède immédiatement l'article /l/ qui s'y enchaîne régressivement; mais la coupure, dans /l-ero/ est doublement fautive, et parce qu'elle est contraire à la règle de contiguïté des clitiques consonantiques, et parce qu'elle est contraire à la raison d'être de la variante de jonction (règle de contiguïté de jonction). La suite "l'héros" est donc inacceptable, parce qu'elle n'admet aucune syllabation acceptable; plus précisément, devant "héros", l'article de jonction /l/ (sans droit d'e) est inacceptable. Alors s'applique le principe du

§ A. III : puisque la forme spéciale pour la jonction est exclue devant "héros", la forme ordinaire /l./ est acceptable, à titre résiduel. On peut donc dire "le héros", /l. ero/. Peut-on économiser le droit d'e de l'article dans cette suite ? on vient de montrer que non, la suite /lero/ étant exclue par le biais de la règle de contiguïté des clitiques consonantiques. Par contre la prononciation /læro/, avec ou sans rupture entre l'article et le nom, ne pose pas de problème. Ainsi, d'une manière générale, devant mot cs, toute variante de jonction forcément consonantique est exclue; et tout proclitique que l'économie du droit d'e rendrait consonantique doit utiliser ce droit d'e. Dans l'optique de cette explication, le problème de savoir si "l'e muet est un phonème" apparaît comme purement académique : la nécessité de l'usage du droit d'e, et de son existence même, résulte de l'interférence d'une variété de phénomènes dont chacun est trivial, et ne se résout pas par de grands principes théoriques. La même analyse, grossomodo, vaut pour le choix entre les formes /k./ avec droit d'e et /k/ sans droit d'e de "que" dans "Tout ce que je sais, c'est que, héros ou non, il a gagné". Si la réalisation de la conjonction est consonantique, comme elle appartient au syntagme "que, héros ou non, il a gagné", elle doit être cosyllabée à "héros" (par A. 5) et s'y enchaîner (postulat V. 1); ainsi s'impose la réalisation /kə/ de la forme ordinaire /k./.

Supposant que "hasard" est un mot cps (sujet à la contrainte de séparabilité), soit à choisir entre l'article de jonction ("l'hasard") et l'ordinaire ("le hasard"). Si on choisit l'article /l/ de jonction, sans droit d'e, on a à syllaber /lazar/; dans cette suite, la règle de contiguïté des clitiques consonantiques, ainsi que la règle de contiguïté des formes de jonction, imposent la cosyllabation /lazar/; par le postulat V. 1, l'article consonantique est alors enchaîné à "hasard", dont le début n'est donc pas un début de syllabe; la définition D.1.1 de la séparabilité n'exclut pas ce mélange syllabique, mais elle impose que là où il apparaît, on puisse rétablir l'indépendance syllabique du mot cps par interruption de la cosyllabation, donc en prononçant /l-azar/; mais on ne le peut pas, comme je viens de le rappeler. Le choix de l'article /l/ sans droit d'e est donc exclu devant "hasard". Le statut marqué des formes de jonction (A. III) entraîne, à titre résiduel, l'acceptabilité de l'article ordinaire /l./ dont on vient de montrer, en fait, que le droit d'e doit forcément s'utiliser. Même chose pour "je hasarde", si "hasarder" est un mot cps. D'une manière générale, l'élision, qui crée des formes jonctives et même, toujours, des formes consonantiques, est impossible devant mot cs ou cps et, par suite, la forme ordinaire non-éclidée est acceptable devant ces mots.

Soit à choisir devant "hasards", mot cps, entre les formes /lez/ (de liaison) et /le/ (ordinaire) de l'article "les". Si on choisit la forme de liaison, on doit syl-
laber /lezzar/. Si on prononce, en cosyllabant les mots, /lezzar/, par le postulat

V.1, le /z/ de l'article s'enchaîne progressivement à l'initiale du nom cps; la contrainte de séparabilité impose, alors, qu'à défaut d'une séparation syllabique réelle, on accepte la suite /lez-azar/ où cette séparation serait réalisée; mais cette suite est contraire au principe même de la jonction et à la règle de contiguïté A. 1.4. Ainsi la réalisation /lez-azar/ est directement contraire au principe de la jonction, et son exclusion entraîne indirectement (par la définition D.2.1) l'exclusion de la suite /lezazar/ qui lui est conforme; le choix même de la variante de liaison /lez/ est donc exclu devant le mot cps "hasards". A défaut, par le principe A. 3, la forme ordinaire /le/ sans liaison est acceptable devant "hasards". D'une manière générale les variantes de liaison, y compris celles du type de "cet", "bel", etc., sont exclues devant mot cps; il est inutile de montrer qu'elles le sont a fortiori devant mot cs.

Puisque les contraintes de séparation et de séparabilité excluent toutes deux l'économie d'e dans les expressions comme "de honte", "le hasard", "je harcèle", etc. il s'ensuit que si on peut prononcer "plus d ϕ yaourt", "et c ϕ western", etc., c'est que les mots "yaourt", "western", ne sont ni cs, ni cps. Leur disjonctivité ne saurait être imputée à de telles contraintes, même s'ils commencent par un h graphique comme "hiatus" pour les gens qui admettent "Si c ϕ hiatus t'embête va te faire voir".

Les applications qu'on vient de faire permettent d'apercevoir les conséquences suivantes :

- 1/ La contrainte de séparation syllabique initiale et celle de séparabilité syllabique initiale ont toutes deux pour conséquence la disjonctivité.
- 2/ Un clitique consonantique ne peut dépendre d'une expression cs ou cps qui le suit. S'il n'a d'autre possibilité de voyelle que le droit d'e, l'emploi en est obligatoire; s'il n'a qu'une voyelle consonifiable, celle-ci ne peut perdre sa syllabité.
- 3/ Les conséquences 1 et 2 se résument dans le principe : tout mot précédant une expression sujette à la contrainte de séparation ou de séparabilité syllabique initiale doit être syllabiquement indépendant de son contexte postérieur, de droit (ceci excluant les variantes de jonction) comme de fait (ceci excluant les proclitiques consonantiques).

NOTES

- * Merci à Alain Barthélemy, Claire Blanche-Benveniste, Michael Freeman, Sandy Schane et Jean Stéfanini, et spécialement à François Dell, pour leurs informations, suggestions et critiques. Cet article est une version remaniée dans le détail de "Expressions disjonctives : H et la syllababilité", polycopié d'une communication au colloque sur les Méthodes en grammaire française (6-8 décembre 1974 à Paris).
- 1 En fait, il y a interaction entre l'orthographe et la théorie. On a ajusté l'orthographe à la théorie d'une "consonne", quand on a ajouté une h à "hurler", et plus récemment à "hululer", dérivés du latin "ululare" sans aspiration, quand on réécrit "uhlan" en "hulan", etc. c'est-à-dire quand on affuble d'une h initiale des mots disjonctifs. Littré (1873), qui donne seulement, sans h, "ululement" et "ululation", ne mentionne pas la propriété d'h aspirée dans sa transcription phonétique de ces mots; Robert (1967) attribue à "hululer" une prononciation avec h aspirée, et à "ululer" une prononciation sans h aspirée; comme si la lettre était une condition nécessaire de la propriété. Il arrive même qu'elle devienne sa cause suffisante : vers le XIX^{ème} siècle apparaît dans certains dictionnaires un mot "honchet" orné d'une h aspirée, signifiant "jonchet"; ce mot dérive visiblement d'expressions comme "les jonchets", "(jouer) aux jonchets", prononçables /leʒɔ̃sɛ̃/, /oʒɔ̃sɛ̃/, et redécoupées fautivement en "les honchets", aux honchets" avec /z/ de liaison; l'orthographe est sans doute seule cause de leur prétendue aspiration. L'orthographe paraît aussi être pris pour source unique de l'aspiration chez ceux des poètes qui (conformément à la règle) font l'hiatus dans "au haut", "du hulan", etc., mais n'oseraient écrire "la onzième", "du uhlan", faute qu'il y ait une h initiale.
 - 2 L'idée d'une consonne expliquant l'absence d'élision est élevée au rang de principe scientifique chez Martinet (1933, p. 202). Non content d'un seul être abstrait, Heger (1968, pp. 475-477) invente un phonème abstrait symétrique, initial de mots comme "ami" ou "oiseau", et permettant la liaison et l'élision ! (cf. Klausenburger 1975, p. 2).
 - 3 Nyrop (1967, § 485, pp. 454 sv.) appelle "disjonctif" l'h graphique bloquant élision et liaison : je règle ma terminologie sur la sienne, plutôt que sur celle de Damourette & Pichon dont le terme "ligatif" ne devrait s'appliquer qu'à la liaison. Non seulement la tradition n'offre aucun terme commun à l'élision et à la liaison, mais encore souvent on sépare l'étude des deux phénomènes, au moins partiellement; une raison en est l'abus du terme "élision" à propos de l'e muet, qui empêche d'apercevoir certaines symétries.
 - 4 C'est ici une notion un peu floue; elle doit l'être pour s'adapter à la souplesse des phénomènes. Mais en plus, il se trouve que l'élision, la liaison proprement dite et les alternances nettement morphologiques peuvent exiger une cohésion plus ou moins grande pour la jonction; ainsi dans certains styles, la liaison est potable dans "Donnez-nous un peu d'eau", alors que l'élision "Donnez-m'un peu d'eau" est absolument impossible; j'accepte mieux la liaison dans "un ami vieux et grand" que la forme "vieil" dans "un ami vieil et grand" (alors que j'accepte "un vieil et grand ami", la cohésion étant plus forte devant le nom). L'unité des faits de jonction n'empêche pas une certaine diversité, pourrait-on dire pour gagner leurs voix s'ils voutaient.
 - 5 Il n'y a aucune raison sérieuse, non plus, de supposer qu'il existe un nombre fini (et petit) de degrés de cohésion syntaxique à l'entre-mot, comme on le fait fréquemment en grammaire générative parce qu'on tient à représenter tout entre-mot par une "frontière" indiquant son grade, ces "frontières" étant en nombre fini.
 - 6 Cf. Damourette & Pichon (1930, t. 1, § 263, p. 305) citant "le vieux évêque Belloy", de Thiers.
 - 7 Ainsi la variante de jonction peut rester obligatoire même quand sa raison d'être (cf. A. 1.5) est supprimée. Divers faits de ce genre semblent indiquer que les conséquences du système phonologique de jonction acquièrent au niveau morpho-syntaxique une autonomie propre. A ce niveau, les formes de jonction ont une raison d'être systématique, indépendante en partie des justifications qu'elles peuvent avoir en chaque occurrence.

Sans cette systématisation, puisqu'on peut dire "le . . . chien" (/lə-sj^vɛ̃f/), on devrait pouvoir dire "le . . . ami" (/lə-ami/) qui n'est pas acceptable.

- 8 Sans quoi dans la suite "vieil yeu" (singulier de "vieux yeux"), la gémignée /j/ bloquerait absolument la fusion syllabique à l'entremot. "Yeux" /j^vö/ peut être considéré comme exactement inverse de "œil" /œj/, le contraste de la voyelle /œ/ avec /ö/ étant neutralisé en syllabe fermée (cf. D. Couquaux, exposé à Luminy, 1976, et Dubois, 1965, p. 28).
- 9 En français familier, dans "st'idiot", "j^vø lu^v ai dit" (/stidjo/, /z^vwedi/), où les mots /st/ et /w/ peuvent être considérés comme des variantes de jonction, si ces expressions apparaissent après pause, en principe au moins il faut bien que le /s/ de /st/ et le /z/ du pronom s'enchaînent à la consonne qui suit. Si c'est une sorte de consonne de jonction, elle n'est donc pas, officiellement, précédée d'une frontière de syllabes.
- 10 L'opposition entre indépendance syllabique "de principe" et "de fait" admet évidemment des degrés, et ne sert ici qu'à souligner un contraste. On pourrait très bien maintenir qu'"en fait" une consonne comme /l/, et a fortiori comme /s/, /z/ ou /f/ peut se syllaber toute seule, et que leur statut de consonnes (c'est-à-dire de dépendance syllabique) en français relève d'une décision systématique et non purement "phonétique".
- 11 D'une manière comparable, aucun mot français ne peut se terminer en /C/ ou en /eC/, où "C" est un groupe d'une ou plusieurs consonnes sans droit d'e, à moins d'être une variante de jonction comme /lez/ ("les oiseaux") ou /trist.z/ ("tristes amis"), etc.
- 12 Cela n'empêche pas qu'il puisse facultativement être réalisé d'une manière syllabiquement dépendante, comme par exemple "dedans" si, par économie du droit d'e, on le prononce /ddã/ (dépendant du contexte antérieur).
- 13 Schane (1968, p. 125, n. 1) cite Meigret comme ayant exprimé ce point de vue au seizième siècle, et (p. 127, n. 10) Bloomfield (1935, p. 217) pour un point de vue analogue sur la morphologie des adjectifs. Dans ce paragraphe je néglige pour simplifier l'opposition entre voisé et non-voisé pour la consonne de liaison.
- 14 C'est donc par une distraction significative que Milner (1973, p. 142) énonce comme *premier principe* de l'analyse de Schane que "la liaison et l'élision sont deux processus corrélés. De même que la seconde est la chute d'une voyelle devant voyelle, de même l'autre est la chute d'une consonne devant consonne" (je souligne); de même Milner (p. 148) donne à la fois le *yogi* et les *yogis* comme exemples d'"absence de troncation". Pourtant son argumentation vise justement à dissocier en deux règles l'élision d'e et la chute de non-liaison. Klausenburger (1976, p. 4) favorise la même confusion en écrivant (je traduis) que "dans l'analyse générative transformationnelle . . . la liaison est considérée comme un effacement de consonne" (il s'agit, chez lui, d'un usage "idiolectal" du mot *liaison*).
- 15 Les finales de mot du type /C/ sont exclues (hors des variantes de jonction) parce que la fonction principale de l'usage d'e, dans un grand nombre de contextes, serait forcément d'aider à la syllabation de la consonne finale, et non de celle qui le précède. Par le même principe la pause anti-jonctive qui est encore tolérable dans /mez-oʒurdw̃i/ ("mais aujourd'hui") est bien plus radicalement exclue dans /pətitəz-ami/ ("petites amies"). L'absence d'e muet initial de morphème découle automatiquement de la définition du droit d'e (quⁱ suppose que le découpage morphémique dans "aimera", "bassement" est "aime-ra", "basse-ment" et non "aim-era", "basse-ment").
- 16 Il faut excepter les mots graphiquement terminés par le morphème "que", comme "jusque" ou "lorsque", pour lesquels l'usage de l'apostrophe est variable et discuté (Grevisse 1975, § 103). Puisque on peut prononcer avec rupture et sans /ə/ /ʒ^vusk-alaf^v/ ("jusque à la fin"), /pʀɛsk-idjo/ ("presque idiot") /lɔʀsk-il/ ("lorsque il"), compte tenu des remarques faites plus bas, on devrait considérer que dans ces cas, il y a seulement économie d'e et non élision du droit d'e dans "jusque", "presque", "lorsque" (l'apostrophe semble suggérer une telle élision). Dans le même esprit il serait absurde

d'orthographier "est-c'ici?", "dis-j'à Jean" au lieu de "est-ce ici?", "dis-je à Jean", malgré l'identification du "monosyllabe" ce ou je, parce que ce qui compte ici est le "mot phonologique" "est-ce" ou "dis-je" tout entier. S'il est vrai qu'on a pu écrire à une époque ancienne des choses du genre "Dunez m'un feu" (et non "dunez-me un feu") (cité de la chanson de Roland (v. 866) par Grevisse, § 102), il faut rapprocher cette graphie d'écritures du genre "douz'ans" admises autrefois (Grevisse, § 81) : toutes transpositions faites, on peut suggérer que l'apostrophe servait souvent à noter une simple économie d'e dans un cas comme dans l'autre. L'ambiguïté d'un usage libéral de l'apostrophe entretient de permanentes confusions chez certains grammairiens de l'ancien français. D'autre part, la notation graphique des vraies élisions paraît obligatoire, s'il est vrai qu'on ne saurait considérer "si il pleut" (au lieu de "s'il pleut") comme disyllabique. L'apostrophe a une fonction particulière en versification, à cause du rôle qu'y joue la graphie.

17 Il en va de même de la consonnification de voyelle finale de mot. Ainsi l'élision comme la consonnification de voyelle finale aboutissent toujours, semble-t-il, à former un mot consonnantique complètement satellisé, syllabiquement, par le mot qui le suit. C'est ce qui paraissait clairement dans l'orthographe ancienne, quand on écrivait en un seul mot, sans apostrophe, l'élidé et l'élideur, comme *dengietterre pour d'Engleterre* (Stürzinger 1884, pp. 9-10); même actuellement l'apostrophe n'empêche pas la formation d'un mot graphique, puisque elle n'est ni suivie, ni précédée d'un espace blanc. Noter que quand la gémination s'ajoute à l'élision comme dans /tüllavü/ (pour "tu l'as vu"), le mot élidé-géminé est satellisé complémentaiement par ses contextes antérieur et postérieur. Ce rôle de la gémination paraît bien dans la graphie italienne, pour des cas comparables, où la gémination graphique s'accompagne toujours forcément de la fusion en un mot graphique (*avemmaria* et non **avemmaria*).

18 Autre argument : l'absence d'e muet (prétendue élision) à la fin d'un mot possédant une autre voyelle comme dans "une" ou "accepte" n'aboutit jamais à la formation d'une réalisation de mot inacceptable ailleurs qu'en contexte de jonction; ainsi "accepte" peut apparaître en fin de phrase; alors que les variantes de jonction peuvent parfois, comme /trist.z/ ("tristes") ou /mɔ̃.n/ ("mon") être, du fait des règles de bonne formation morphologique, caractéristiques de la jonction.

Evidemment toute cette discussion a peu, ou pas de sens, pour tout dialecte où le droit d'e proprement dit n'existe pas en finale de mot possédant au moins une vraie voyelle. Par souci de modernité, beaucoup de dictionnaires et de grammaires actuels affectent qu'entre des mots comme "cet" ou "sept" d'une part et "cette" ou "Sète" d'autre part, "chers" d'une part et "chères" d'autre part, il n'existe aucune différence "en français", et que ces mots ont simplement la forme phonologique /sɛt/ ou /sɛt/. Ce parti interdit évidemment d'expliquer le contraste, en bon usage, entre /sɛr.zami/, masculin ou féminin, et /sɛr.zami/, forcément féminin; ni l'apparition de /ɛ/ (alternant avec droit d'e, par ailleurs) dans les formes, littéraires il est vrai, du type "affirmè-je" (au présent); cf. Dell (1973, pp. 177 sv.).

19 De même on ne saurait admettre qu'il y ait liaison au sens strict dans les nombres paratactiques "dix-huit" ou "vingt-huit", malgré la consonne /z/ ou /t/ susceptible de s'enchaîner à "huit" dans les prononciations /dizwɛ̃t/, /vɛ̃twɛ̃t/, puisque la même consonne apparaît devant consonne dans /diznœf/, /vɛ̃tnœf/ ("dix-neuf", "vingt-neuf"). Cf. Martinon 1913 (p. 358, n. 1).

20 Alors que je rejette également "un beau ami" et (avec parenthèses) "un (beau) ami", j'accepte sensiblement moins bien "un (bel) ami" que "un bel ami". De même je suis un peu gêné par la jonction de "cet (astucieux) procédé" alors que j'accepte sans gêne "ce (regrettable) incident". Ce type de fait (dont l'observation m'est suggérée par l'expression "with a (n independent) restatement" ainsi écrite dans "Remarks on Neg-Raising" par Larry Horn, 1977) suggère que le principe de choix résiduel est formulé ici d'une manière trop grossière.

21 Dans "is arrivent", /l/ est absent devant consonne de jonction. Si "elle vient" peut se dire /ɛ̃vɛ̃t/ dans un dialecte où la forme ordinaire de "elle" est bien /ɛ̃l/ (avec droit d'e), il s'agit d'une absence de consonne avec le droit d'e qui lui est associé.

- 22 Ceci suggère que l'absence marquée de consonne finale complète la jonction par liaison de la manière suivante : la liaison est le maintien exceptionnel d'une consonne ordinairement absente, dans des contextes où elle est normalement explosive (s'enchaînant progressivement à une voyelle ou une glissante suivie de voyelle); l'absence de consonne évoquée ici est la disparition exceptionnelle d'une consonne ordinairement présente, dans des contextes où elle tend normalement à être implosive.
- 23 Dans "neuf ans", "neuf heures" prononcés /nœvã/, /nœvœr/ par des locuteurs ne prononçant en aucun contexte "neuf" /nœ/, la consonne /v/, qu'il faut prononcer contiguëment au mot qui suit, ne contraste en aucune manière avec une variante sans consonne finale de ce mot. C'est une situation marginale (en fait, résiduelle), puisque avec d'autres mots comme dans "neuf yeux", "neuf oiseaux" "neuf artistes", la forme /nœv/ paraît généralement inacceptable, comme si elle était restreinte à un usage formulaire; le voisement par assimilation peut être comparable à celui de "dix" dans "dix-neuf", où /diz/ n'est pas une forme de liaison proprement dite.
- 24 Le titre de la revue Mormoil (pour quelque chose comme "mords-moi le noeud") rend phonologiquement l'idée de coupure. De même Verlaine faisant rimer "c'est que" avec "avec" (écrit "avecque") pour rendre une interruption de conversation (Dans les limbes, III).
- 25 Il se pourrait que cette règle ne soit pas applicable au clitique consonantique /t/ de "va-t'en", s'il est vrai que /va-tã/ n'est pas plus mauvais que, par exemple, /tã-la/ ("rends-la") ou /ale-vu/ ("allez-vous"). En ce cas il faudrait préciser qu'un clitique rendu consonantique par élision étant satellisé par le mot qui l'élide, dans /vatã/ ("va-t'en"), /tã/ est traité comme un seul mot non-consonantique.
- 26 La pause étant entendue, ici, comme une interruption de la prononciation, ces postulats signifient à peu près, simplement, que : toute suite doit être prononçable; que certains phonèmes (dits pour cette raison "consonnes") ne peuvent être prononcés seuls (sont syllabiquement dépendants) et doivent être rattachés à une suite prononçable; que les voyelles sont des phonèmes prononçables seuls (syllabiquement autonomes); qu'une syllabe est une suite prononçable seule et formant une unité minimale de prononciation.
- 27 Il n'y a aucune raison d'admettre a priori qu'un classement linéaire suffixe à rendre compte des relations d'enchaînement; ce serait le cas si seul comptait le degré absolu d'aperture des phonèmes; mais, entre autres choses, compte aussi la proximité d'articulation de ceux qui se suivent.
- 28 Une observation amusante est celle de Morier (1961, p. 29), relevant que quand un mot commence par une voyelle suivie d'une h aspirée et d'une voyelle, l'accent explosif d'insistance (dit "affectif" suivant Marouzeau) peut remonter sur la seconde voyelle comme si elle suivait un groupe consonantique : ainsi au lieu de /aÛrisã/, on peut prononcer /aÛrisã/ pour "ahurissant" (je note l'emphase explosive par la majuscule). Morier a raison de ne pas tirer de ce "comme si" un argument en faveur d'une consonne abstraite; d'abord parce que la grande majorité des locuteurs ne rattachent pas "ahurissant" au mot disjonctif "hure" (que beaucoup ignorent), en sorte qu'il est inexact que pour eux, "ahurissant" contienne une h aspirée, "ahuri" ne contenant aucune limite morphémique après "a-"; ensuite, parce que pour qu'un tel argument vaille un sou, il faudrait exhiber des mots à initiale voyelle + voyelle qui soient aptes à recevoir l'accent explosif sur la première syllabe et pas sur la seconde.
- 29 Comme le montrent Damourette & Pichon (t. 1, § 198, pp. 208-210).
- 30 Ehrhard observe au même endroit que les glissantes "sont traitées parfois comme des voyelles, parfois comme des consonnes, selon que le mot appartient au langage courant ou qu'il garde cette saveur exotique . . .".
- 31 Ménage (même lieu) approuve (suivant Vaugelas) l'idée que "plusieurs ont confondu ces mots héros et héraut : comme la Colombière, qui a intitulé son livre des Armoiries La Science Héroïque, au lieu de La Science héraldique". Ainsi "héros", que son caractère technique pouvait déjà justifier d'être disjonctif, aurait été entraîné dans cette voie par la disjonctivité ancienne de "héraut".

- 32 Si la disjonctivité est souvent motivée par le besoin de démarquer un terme technique, étranger au vocabulaire banal, etc., si d'autre part le statut (jonctif ou disjonctif) d'un mot n'est pas lexicalement codifié, et reste flottant, on comprend qu'il ait plus de chance d'être employé comme jonctif dans des formes dérivées qu'à l'état isolé, la dérivation constituant en elle-même une forme d'intégration assez poussée dans la langue. Ainsi la disjonctivité est actuellement plus fréquente dans "les handicaps" (sans liaison) que "les héros" (avec liaison), quoique on ne puisse parler de norme. Le fait qu'un mot comme "héros" soit aujourd'hui, en bon usage, obligatoirement et constamment disjonctif, alors que "héroïsme" et "héroïque" sont devenus obligatoirement et constamment jonctifs, n'est donc que le reflet historique et figé d'une tendance qui n'a sens que dans les périodes de flottement. "Héroïque" disjonctif est attesté quelque part, je crois, chez Corneille.
- 33 Certains grammairiens, surtout anciens, transcrivent volontiers graphiquement les noms d'épellations; ainsi "une esse" pour "une s", "un bé" pour "un b". Or la liaison qui, à la lecture, me paraît facultative pour "un s", "les s", me paraît presque s'imposer pour "un esse", "les esses" (où, il est vrai, peut jouer la marque de pluriel dans "esses"); de même alors que j'accepte également "une s", "cette s" et "un s", "ce s", je crois préférer "l'esse", "cet esse" à "le esse" ou "ce esse"; ainsi la transcription graphique, tendant à conférer un statut lexical (et non simplement autonymique) à l'épellation tendrait à exclure, tout comme le fait le féminin, la disjonctivité.
- 34 Une exception à cette possibilité de disjonctivité en cas d'autonymie semble fournie par l'inacceptabilité de *le mot de amour, *l'épithète d'idiot, *le nom de artiste en face de le mot d'amour, l'épithète d'idiot, le nom d'artiste, apparemment paraphrasables par le mot "amour", l'épithète "idiot", le nom "artiste". Mais il faut rapprocher ces faits de ce que le tour en de ne convient pas sémantiquement dans ? le mot d'amour est dissyllabique, ? l'épithète d'imbécile n'a qu'un l, ? l'adjectif d'ivre est de la première classe, où il faut dire le mot amour, l'épithète imbécile, l'adjectif ivre; ainsi dans le tour apparemment autonymique N¹ de N², N² ne doit pas représenter seulement le signifiant du signe dont il est l'occurrence; il doit le représenter avec son sens, en sorte que ce tour se rapproche plutôt de celui de la notion d'idiot, l'idée de Dieu, etc. où il est clair qu'il n'y a pas, littéralement et uniquement, autonymie. D'autre part les expressions la conjonction d'et, la préposition de dans, le verbe d'aller, me paraissent inacceptables comme si dans le tour N¹ de N² évoqué ici N² devait se prêter par sa catégorie (et non par l'emploi autonymique) à une fonction nominale. Quoiqu'il en soit, on ne peut pas dire sans plus ample justification que dans l'épithète d'idiot la jonction apparaisse comme obligatoire pour une expression autonymique.
- 35 Damourette & Pichon me semblent exprimer un dialecte différent du mien, mais aussi un parti-pris, quand ils écrivent (t. VI, § 2335, p. 279; je souligne) : "on dit, dans le bon usage, il hait /iè/, il halète /ialèt/ . . . mais un enseignement erroné a ancré si fort dans certaines têtes l'idée que l' de il fût stable que l'on va parfois jusqu'à le traiter ainsi devant nécessité d'hiatus (= h aspirée)".
- 36 Expliquer le contraste entre les yaourts et les yeux en disant que /j/ est une consonne dans les premiers et une voyelle dans les seconds n'est pas plus malin qu'expliquer que la parole manque à quelqu'un en disant qu'il mérite l'épithète de muet. Pourtant certains dictionnaires signalent la disjonctivité de mots comme "Yaourt" en disant qu'ils "ont un yod consonne", donnant ainsi à cette disjonctivité un faux air de nécessité. Rappelons que "huer" et "huée", qu'on les prononce /üe/ ou /wë/, sont toujours disjonctifs en bon usage, et que "yeux", jamais prononçable /iö/, ne l'est jamais.
- 37 Ce facteur converge avec celui de la dérivation, dans certains cas, un dérivé risquant d'être plus long que son radical. Le rôle assez net ici de la monosyllabité remonte probablement à un phénomène du genre suivant : dans une suite XY, s'il y a enchaînement de X sur Y, et qu'on veuille distinguer Y par quelque moyen autre que la syllabation, il est plus facile de le faire si Y est polysyllabique; peut-être, par exemple, parce que deux syllabes au moins sont nécessaires pour réaliser certains contours intonatifs ou prosodiques aptes à identifier nettement l'unité Y. De ce point de vue, la monosyllabité n'est pas directement et positivement une cause d'usage d'e, et encore moins la polysyllabité une cause d'économie d'e, mais plutôt la monosyllabité, empêchant

- de fonctionner certains procédés prosodiques de démarcation, peut réduire à recourir à la démarcation syllabique; et à son tour la réalisation de celle-ci passe par l'usage d'e, à moins qu'on n'interrompe la prononciation devant le monosyllabe. J'appelle ici monosyllabes aussi bien les mots du type "outre" (avec éventuellement une seconde syllabe féminine dans /utrə/ que les vrais monosyllabes.
- 38 Schane (1976, pp. 10-11) propose une formalisation de la contrainte de séparation syllabique à l'aide d'un symbole de frontière syllabique appartenant à la structure phonologique des mots du type "héros", dont la représentation lexicale serait donc / | ero/.
- 39 Plus précisément, des occurrences de morphèmes dans certains mots. Ainsi dans "enhardir", à supposer un morphème "-hard-" ou "-hardir", c'est ce morphème et non le mot qui est sujet à la contrainte de séparation (ou de séparabilité). De même le morphème "hausse", qui apparaît sujet à la contrainte de séparation (ou de séparabilité) dans le mot "hausse" ("la hausse") ou "hausser" ("je hausse") semble apparaître libre à l'égard de la syllabation dans "exhausser". Cette manière de parler permet de reconnaître l'identité des morphèmes malgré les variations de statut syllabique, qui ne sont pas assimilables à des variations morphologiques ordinaires.
- 40 Martinon (1905, p. 17, n. 1) me semble donc bien d'inspiré d'appeler "solution de continuité dans la parole", et non "coup de glote" ou quelque chose de ce genre phonémoidé, le "temps de silence si court qu'il soit", qui peut se produire devant l'h aspirée dans avec hauteur parce que l'hiatus ainsi obtenu serait une "véritable nécessité de l'h aspirée" (c'est exactement le point de vue de Damourette & Pichon).
- 41 François Dell m'a suggéré de formaliser cette contrainte dans un cadre générativiste à partir de la formalisation proposée par Schane pour la contrainte de séparation (note 38), en effaçant, dans les mots du type hasard, qui auraient la forme / | azar/, la frontière syllabique avant qu'opèrent certaines règles comme l'élision d'e muet supposée dans "ell̥ hazarde", mais après certaines autres comme celle qui est censée élider l'e muet dans "l'habit" (qui dériverait de "le habit"). Ainsi la frontière syllabique associée au verbe "hasarder" resterait "assez longtemps" pour empêcher l'élision d'e dans "je hazarde", mais pas assez longtemps pour empêcher l'élision dans "ell̥ hazarde". Je doute qu'on puisse formaliser d'une manière cohérente, pour ne pas dire intuitivement explicative, l'ensemble des faits liés à la séparabilité dans une grammaire additionnant une multitude de règles d'élision, d'insertion de coups de glotte, etc. opérant en ordre successif, et comme à l'aveuglette, c'est-à-dire dans une phonologie de stricte obéissance transformationnaliste. Mais même à supposer ce projet possible et utile, il ne saurait prendre forme que dans une phonologie complète du français; en effet si les (symboles de) frontières de syllabe sont des objets qu'on manipule, qu'on déplace, qu'on ajoute et qu'on efface, il faut connaître toutes les règles qui les concernent pour savoir à quelle sorte de structure syllabique on aboutit finalement. Or ici c'est (approximativement) de faits assez "superficiels", voisins de l'observation, et non complètement abstraits, que je parle. Et même si une grammaire transformationnaliste aboutissait à une description correcte des phénomènes, il vaudrait la peine de formuler les propriétés "de surface" qu'elle produirait comme par hasard, mais n'expliquerait pas. Ainsi le point de vue que je propose n'est pas opposé à un point de vue générativiste (au sens restreint évoqué ici), mais il n'y est pas forcément réductible.
- 42 Compte non tenu des mots disjonctifs à initiale glissante du type "yaourt" ou "huisclos".
- 43 Même défaut dans l'exemplification chez Nyrop (1967, § 486), qui met "êtr̥ hai" et "mêm̥ haïssable" de Voltaire sur le même plan que l'élision de "j'haïs" signalée par Vaugelas. Dans cet esprit on peut signaler que l'octosyllabe "Firent longue ululation" de Scarron, cité par Littré (1873) sous le mot "ululation" qu'il donne comme jonctif, ne prouve pas qu'il ne soit pas cps donc disjonctif, puisque l'absence de /ə/ dans "longue" n'est qu'une économie du droit d'e.
- 44 Régnier-Desmarais (1707, pp. 31-32) observe (si on peut dire) que l'h finale "s'aspire ... (dans) les seules interjection ah, eh et oh"; est-ce la peine de signaler que dans ce domaine,

depuis des siècles, les observations des grammairiens et lexicographes sont un mélange inextricable de vues correctes et d'illusions. L'orthographe est leur première source. Remarquons que le son garde-parole graphié tantôt heu !, tanto euh ! mais jamais *eu parce que l'h est un décor presque obligé des "interjections", peut très banalement se mélanger syllabiquement à son contexte antérieur, et n'en être qu'une espèce de prolongement indéfini; or, comme inévitablement, le Robert (1967) lui assigne, pour la graphie euh (p. 640) la valeur /ö/, et pour la graphie heu la valeur /ø/ avec h aspirée. Il est clair que l'usage de coller une h aux notations d'interjection peut avoir pour fonction, entre autres, quand cette lettre est initiale, d'évoquer le fait que les interjections provoquent rarement ou jamais l'élision-liaison; mais il est aussi clair que l'absence de jonction est, dans leur cas, une conséquence directe et normale de leur statut "syntaxique" (elles sont non-construites, généralement, avec le reste du discours), et non nécessairement d'une particularité phonologique quelconque.

- 45 La solution consistant à utiliser un droit d'é, disponible en bon usage dans "soixante (et) onze" si et n'était pas introduit /swasãtãz/, ne l'était évidemment pas avec le nombre "vingt".
- 46 On ne peut, sur ce sujet, que rester sceptique devant l'explication plus précise avancée dans l'étude, par ailleurs si intéressante, de Cornulier (1977, pp. 175-177).
- 47 La plus classique série de ce type est celle de "exhausser", "exhaussement", etc., prononcée depuis des siècles de la même manière qu'"exaucer"; elle remonte au moins au douzième siècle, et il serait intéressant de situer chronologiquement son apparition par rapport à celle de la disjonctivité de "hausser" ("haut", venant du latin "altum", a dû être d'abord jonctif).

BIBLIOGRAPHY

- BEZE Th. de, 1584, *De francis caelinguae recta pronuntiatione*, chez Eustathe Vignon, Genève.
- BLOOMFIELD L., 1935, *Language*, Allen & Unwin, Londres.
- BOUHOURS D., 1674, *Doutes sur la langue française*, chez Antoine Duperier, Avignon.
- BUFFIER C., 1709, *Grammaire française sur un plan nouveau*, Paris.
- CRAPELET G., 1827, imprimeur de *Le combat des Trente bretons contre trente anglois*, Paris.
- CORNULIER B. de, 1976, "Syllabe et suite de phonèmes en phonologie du français", communication au *colloque de phonologie du français* (Luminy, mai 1976), à par. dans les actes aux éditions du C.N.R.S.
- 1977, "Le remplacement d'e muet par è et la morphologie des enclitiques" dans ROHRER 1977, 155-180.
- DAMOURETTE J. & E. PICHON, 1911-1940, *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française*, tomes 1 à 7, d'Artrey, Paris.
- DELL F., 1973, *Les règles et les sons*, Hermann, Paris.
- 1977, "Paramètres syntaxiques et phonologiques qui favorisent l'épenthèse de schwa en français moderne", dans ROHRER 1977, 141-153.
- DUBOIS J., 1965, *Grammaire structurale du français : nom et pronom*, Larousse.
- EHRHARD J., 1965, *Remarques sur trois difficultés de la prononciation française*, J. Aspar, Saïgon.
- FOUCHE P., 1945, compte-rendu de *Le système consonantique du français* de B. Malmberg, dans *Le français moderne*, vol. 13, 156-159, d'Artrey, Paris.
- FREEMAN M., 1975, "Is French phonology abstract or just elsewhere? boundary phenomena and *h aspiré* = [ʔ], not #ʔ!", photocopié, Harvard University.
- GENIN F., 1845, *Des variations du langage français depuis le XIIème siècle*, Firmin Didot, Paris.
- GRAMMONT M., 1914, *Traité pratique de prononciation française*, Delagrave, Paris.
- GREVISSE M., 1975, *Le bon usage*, 10ème édition, Duculot, Gembloux, Belgique.
- HEGER K., 1968, "Die liaison als phonologisches Problem" dans *Festschrift Walther von Wartburg zum 80. Geburtstag I*, éd. par K. Baldinger, 467-484, Niemeyer, Tübingen, Allemagne fédérale.
- KIPARSKY P., 1973, "Phonological representations" dans *Three dimensions of linguistic theory*, éd. par O. Fujimura, TEC, Tokyo.
- KLAUSENBURGER J., 1975, "A non-rule of French : h aspiré", photocopié, University of Washington, Etats-Unis.
- 1976, "French linking phenomena : a natural generative analysis", photocopié, University of Washington.
- LITRE E., 1873, *Dictionnaire de la langue française*, Hachette.

- MARTINET A., 1933, "Remarques sur le système phonologique du français" dans *Bulletin de la société de linguistique* de Paris, n° 34, 191-202, Klincksieck.
- MARTINON Ph., 1905, *Dictionnaire méthodique et pratique des rimes françaises*, Larousse.
- 1913, *Comment on prononce le français*, Larousse.
- MENAGE G., 1675, *Observations sur la langue française*, 2ème éd., Barbin, Paris.
- MILNER J.CL., 1973, *Arguments linguistiques*, Mame.
- MORIER H., 1975, *Dictionnaire de poésie et de rhétorique*, 2ème édition, Presses Universitaires de France.
- NYROP Kr., 1967, *Grammaire historique de la langue française*, 5ème édition revue par P. Laurent, Gyldendal, Danemark.
- REGNIER-DESMARAIS F., 1701, *Traité de la grammaire française*, Amsterdam.
- REY A., 1976, *Théories du signe et du sens*, t. 2, Klincksieck.
- ROBERT P., 1967, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française, Le petit Robert*, Société du nouveau Littré, Paris.
- ROHRER Chr., 1977, éditeur des *Actes du colloque franco-allemand de linguistique théorique*, Niemeyer, Tübingen, Allemagne fédérale.
- RYDBERG G., 1907, *Geschichte des Französischen* 2, Almqvist & Wiksells, Uppsala.
- SCHANE S., 1968, *French phonology and morphology*, M.I.T. Press, Etats-Unis.
- 1976, "L'emploi des frontières de mots en français", polycopié de communication au colloque de phonologie du français (Luminy, mai 1976), à paraître dans les actes aux éditions du C.N.R.S.
- SELKIRK E. & J.R. VERGNAUD, 1973, "How abstract is French phonology ?" dans *Foundations of Language*, n° 10, 249-254, Reidel.
- SOCIETE DES BIBLIOPHILES, 1878, éditrice de *l'Anthologie satyrique*, (tomes 1 à 8), Presses de la Cité, Luxembourg.
- SPITZER L., 1939, "Note sur la prononciation des noms propres", dans *Bulletin de la société de linguistique* de Paris, 40, 31-45, Klincksieck.
- STÜRZINGER J., 1884, éditeur de *l'Orthographia gallica* (écrite vers 1300), Heilbronn, Verlag von Gebr. Henninger.
- TROU J. de, 1656, *Linguae gallicae janua*, Aureliae.
- VAUGELAS CL de, 1657, *Remarques sur la langue française*, 4ème éd., chez François Vivien, Bruxelles.
- VERLAINE P., 1962, *Oeuvres poétiques "complètes"*, éd. par J. Borel, Gallimard.
- WARTBURG W. von, 1928 sv., *Französisches etymologisches Wörterbuch*, Allemagne.